



NUMÉRO 142

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 12 mai 2011

2 - Modification du règlement intérieur du conseil municipal. **PAGE.9**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Prestations de services juridiques – Autorisation donnée au maire à signer le marché à bons de commande correspondant. **PAGE.9**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - ZAC Seguin - Rives de Seine – Macro Lot A4 Ouest – Construction de 38 logements sociaux par la SA d'HLM IMMOBILIERE 3F – Garantie des emprunts – Droits de réservation - Réalisation de 94 logements locatifs par la SA d'HLM Immobilière 3F sur l'îlot A4 Ouest – Attribution d'une subvention. Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. **PAGE.10**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Office de tourisme de Boulogne-Billancourt – Autorisation donnée au Maire de signer une convention de remboursement de charges. **PAGE.12**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Convention entre la Direction générale des finances Publiques et la Ville de Boulogne-Billancourt pour la mise en place du dispositif de paiement des titres par carte bancaire sur Internet (TIPI) – Autorisation donnée au maire pour signer la convention. **PAGE.13**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Restructuration-reconstruction du groupe scolaire Billancourt – Autorisation donnée au maire de lancer le concours de Maîtrise d'œuvre correspondant. **PAGE.14**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Relogement provisoire du groupe scolaire Billancourt – Autorisation donnée au maire de lancer le concours de Maîtrise d'œuvre correspondant. **PAGE.14**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Bassin provisoire de la piscine – Autorisation donnée au maire de déposer le permis de construire à titre précaire correspondant. **PAGE.18**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

10 - Extension des possibilités de règlement par Chèque Emploi Service Universel à la prestation municipale d'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de moins de 6 ans. Autorisation donnée au maire de signer le dossier d'affiliation correspondant au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel. **PAGE.19**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de financement avec la C.A.F. des Hauts-de-Seine, pour la mise en place d'un horodatage informatisé des présences au sein des structures de petite enfance de la ville. **PAGE.20**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Personnel communal. Mesures diverses. **PAGE.21**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

13 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE – Attribution d'une subvention de fonctionnement au "Cirque en Chantier" – Autorisation donnée au maire pour signer la convention d'objectif correspondante. **PAGE.22**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

14 - Dénomination de deux équipements publics. **PAGE.27**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Equipements culturels – Musées municipaux et Conservatoire à Rayonnement Régional - Conventions de partenariat avec l'établissement public du musée national de la Marine, l'établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie, le Comité régional du Tourisme d'Ile-de-France – Convention de mise à disposition de locaux au

bénéfice du Pôle supérieur d'enseignement artistique
Paris-Boulogne-Billancourt – Approbation et autorisation
PAGE.28

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES**

16 - Achat de livres pour les besoins des services de la
Ville et des établissements scolaires - Autorisation donnée
au maire de signer les marchés correspondants. **PAGE.28**

17 - Communication mécénat YOPLAIT. **PAGE.29**

18 - Adhésion du département de l'Essonne au SIPPAREC
au titre de la compétence "Développement des énergies
renouvelables" et à la transformation du SIPPAREC en
syndicat mixte ouvert – Modification des statuts du
Syndicat. **PAGE.29**

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

16 JUIN 2011 À 19 HEURES.

L'an deux mille onze, le 12 mai à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante deux pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 6 mai 2011.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

Étaient présents : 52

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, M. Baroli, Mmes Missoffe, Bruneau, MM Louap, Mougin, Mmes Bouée, Godin, MM. Coquebert de Neuville, Amar, Sebbag, Mmes Fathallah, Montiès, M. Fournier, Mme de Rose, M. Tellini, Maires-Adjoints, Mmes de Beauval, Billard, Rougnon, M. Morand, Mme Lorber, M. Papillon, Mmes Kamatari, de Villepin, M. Bachetta, Melle Lavarde, M. Benharoun, Mme Vétillart, M. Barbot, Melle Sicard, MM Graffin, Deniziot, Mme Ba, M. Labrunye, Mme Bondoux, MM. Solère, Gardillou, Melle Cardetas, MM. Cohen, Vincent, Mme Bauche, M. Askinazil, Mmes Klein, Laureau, Vouette, MM. Fusina, Tisseyre, Mmes Even, Shan.

Excusés représentés : 3

M. Gallant qui a donné procuration à M. Ricard
M. Fourcade qui a donné procuration à Mme Klein (jusqu'à 20 h, arrivée pour le vote du point n° 5)
Mme Pineau qui a donné procuration à Melle Cardetas

Mademoiselle Christine Lavarde a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET

Présente ses félicitations à Madame Pineau, promue Conseillère d'Etat, ainsi qu'à Cécile et Raphaël Labrunye, pour la naissance de leur petite Madeleine, le 19 avril 2011. Tous trois reçoivent les applaudissements chaleureux de l'ensemble du Conseil municipal.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

M. Baguet

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Madame Shan.

Mme Shan

Concernant la décision du 11 avril, qui est en page 2 sur 5, je voulais savoir ce qu'était l'action de déchéance de la marque semi-figurative « Ile Seguin ».

M. Baguet

Je parle sous le contrôle de la Direction générale de la Ville. Je crois que c'est quelqu'un qui avait déposé à l'INPI la marque « Ile Seguin ». En fait, comme il y a un délai minimum d'utilisation, la marque doit être utilisée pendant 5 ans et, à défaut, celui qui a déposé le nom de la marque à l'INPI perd la propriété de la marque. Nous avons engagé une procédure pour récupérer bien évidemment la propriété de la marque. Autre question, Madame Shan ? Non, il n'y a pas d'autre question. Madame Bauche.

Mme Bauche

A l'occasion de la décision 2011-48, pour une histoire d'auvent lumineux ou non lumineux, je voulais vous demander où en était le fonctionnement de la commission d'attribution des terrasses pour restaurants, etc. Par ailleurs, on voit qu'on loue énormément de parkings et, puisqu'on est à la recherche de liquide, est-ce que cela ne serait pas l'occasion de les vendre ?

M. Baguet

Si, effectivement, dès que la municipalité est en mesure de vendre des parkings, elle les vend et dès qu'il est possible de vendre des biens de la Ville, nous le faisons. Nous avons acté au dernier Conseil municipal la mise en vente de deux appartements qui avaient été achetés dans le diffus. Vous savez que, dans le cadre de l'opération de la ZAC centre-ville, il y avait une obligation de relogement d'un certain nombre de copropriétaires. A l'époque, la municipalité avait acheté des appartements là où elle en trouvait. La municipalité s'est donc retrouvée avec des propriétés de logements et aussi des parkings dans le diffus. Petit à petit, nous essayons de les vendre. Le processus a démarré en 1997 et nous sommes toujours sur cette ligne-là.

En ce qui concerne la commission des terrasses, elle se réunit une fois par mois. Justement, je voulais vous proposer de créer, à l'initiative de Madame Belliard, une charte de fonctionnement des terrasses des cafés et des restaurants. C'est un sujet difficile pour toutes les grandes villes notamment à Paris, à Strasbourg, à Toulouse...- vous le savez. Nous en avons parlé ici, il faut que la Ville ait une position claire sur l'ensemble de la commune concernant l'utilisation de ces terrasses. Les terrasses sont nécessaires, mais il faut veiller à encadrer leur implantation. Il faut trouver des paramètres qui nous permettent de dire à tel demandeur de terrasse : « Vous rentrez dans les critères » ou « Vous ne rentrez pas dans les critères », mais il faut que les critères soient communs à tout le monde et surtout qu'ils soient connus. Madame Belliard s'en occupe. Madame Bauche, si cela vous intéresse, je vous invite à vous joindre à ce groupe de travail qui va réfléchir sur la charte d'attribution des autorisations et de fonctionnement des terrasses. Monsieur Fusina ?

M. Fusina

Très rapidement, concernant ce sujet des terrasses, un

engagement a été pris lors d'une réunion à laquelle je participais concernant le marquage au sol. Je pense que cela devait être fait. Il faudrait le faire rapidement, parce qu'on assiste de nouveau à des dérapages.

M. Baguet

Monsieur Fusina, effectivement, il y a des dérapages et il faut y mettre fin, mais le marquage au sol a commencé. Il y a un certain nombre de terrasses sur la ville qui ne sont pas encore délimitées pour l'instant, mais c'est en cours. Le traçage au sol est une des réponses que nous pouvons apporter notamment aux demandeurs de terrasses sur la voie publique. Comme le dit Madame Belliard, à partir du moment où nous délimitons au sol, en accord avec le propriétaire du restaurant, une zone définie, bien évidemment, il faut que la police municipale – et c'est le cas aujourd'hui, Monsieur Tellini et Madame Belliard – veille à ce que le commerçant qui a donné son accord sur la surface en question respecte l'utilisation de cette surface. Cela me paraît être la moindre des choses.

A l'arrivée des beaux jours, nous allons être de plus en plus attentifs, mais vous savez que le problème des terrasses est aussi lié directement à l'interdiction de fumer, notamment dans les bars et les restaurants. Les clients sortent et, si le bar ou le restaurant veut rester attractif, le propriétaire est obligé d'avoir un espace fumeur sur l'espace public immédiatement mitoyen de son établissement. Il faut là aussi trouver un bon équilibre. Nul ne peut empêcher les gens de fumer, mais il est néanmoins nécessaire de protéger la santé des consommateurs dans les lieux publics. C'est la loi. Suite à ces observations pertinentes, il n'y a pas d'autres observations ? Les délégations au Maire sont validées.

Approbation du PV de la séance du 30 mars 2011.

M. Baguet

Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Oui, Madame Cardetas.

Mme Cardetas

Monsieur le Maire, à la page 47, il faudrait rectifier les délibérations 23 et 24. Vous avez marqué pour les délibérations 23 et 24 qu'elles ont été approuvées à l'unanimité. Or notre groupe avait quitté le Conseil municipal à la délibération 22. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a quitté le Conseil municipal...

M. Baguet

Madame Cardetas, c'est l'unanimité des présents, des votants.

Mme Cardetas

Oui, c'est ce qu'il faudrait rajouter.

M. Baguet

Cela ne se précise pas, excusez-moi. A l'Assemblée nationale, quand un député est absent, aucune mention n'en est faite. C'est la règle.

Mme Cardetas

D'habitude, c'est ce qui était marqué. C'est pour ça.

M. Baguet

Non, je ne pense pas que d'habitude, ce soit le cas. C'est l'unanimité des présents, des votants. Vous ne tenez pas compte, dans les résultats électoraux, des gens qui ne se sont pas déplacés pour aller voter. C'est comme ça, malheureusement.

Mme Cardetas

Avant c'était marqué.

En l'absence d'autres questions et remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Questions orales.

Question orale posée par Madame Judith Shan.

Monsieur le Maire,

Les élus posent souvent des questions lors des commissions préparatoires au conseil municipal ou lors de ce dernier. Il est toujours répondu favorablement à nos demandes, la formule consacrée étant : « on vous répondra sur ce point ». Or, force est de constater qu'en dehors des questions de stricte organisation, nous ne recevons pas de réponses à ces questions. Pourriez-vous nous indiquer la procédure à suivre post-commission et post-conseil municipal pour obtenir ces réponses ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Pierre-Christophe Baguet à la question orale posée par Madame Judith Shan

Chère collègue,

Le règlement intérieur du conseil municipal a institué trois commissions permanentes, la commission des affaires générales et sociales, la commission de l'urbanisme et des travaux et la commission des finances.

Les projets de délibération présentés dans ces commissions peuvent faire l'objet de demandes d'informations complémentaires de la part de chaque élu y siégeant. Les réponses sont apportées pour la plupart pendant la commission. S'agissant des questions nécessitant plus de recherches, les réponses sont alors données en séance du conseil municipal.

Le déroulement du conseil municipal prévoit en effet pour chaque point la synthèse par le rapporteur de la commission des questions et réponses avant la présentation du projet et de son débat.

Concernant les questions posées en séance même du conseil municipal, et nécessitant des recherches, il pourra être confirmé au service des assemblées le contenu de la question. Ce dernier se chargera alors de la relayer auprès de la direction concernée et de retourner la réponse au conseiller municipal demandeur.

Depuis le conseil de juillet 2010, vous avez posé les questions suivantes auxquelles les réponses ont été apportées comme indiqué ci après ;

Conseil du 7 octobre 2010 :

Questions posées par Mme Shan :

Etude de la faisabilité pour un emplacement des tennis :

- Réponse donnée par le maire au même conseil (p31)

Opération sur le parc des Glacières

- Réponse donnée par le maire au même conseil (p33)

Découpage des quartiers

- Réponse donnée par le maire au même conseil (p34)

Conseil du 18 novembre 2010

Questions posées par Mme Shan :

Pas de question.

Conseil du 9 décembre 2010

Questions posées par Mme Shan :

Pas de question.

Longue intervention déclarative sur délibération n°1 Débat public Grand Paris/Arc Express)

Conseil du 10 février 2010

Questions posées par Mme Shan

Pas de question.

Conseil du 30 mars 2011

Questions posées par Mme Shan

PLU Question orale

- Réponse au même conseil (p5)

Pourcentage dans la baisse de l'endettement de ce qui correspond à la baisse des taux

• Il n'est pas possible de répondre à cette question dans la mesure où le niveau du stock de dette d'une collectivité n'est pas, toutes choses égales par ailleurs, impacté par l'évolution des taux.

Raison de la baisse en fonctionnement chapitres 927-2, 925-10 et 925-23 par rapport au BP2010

- Réponse non fournie, la DAF a été relancée

Communication du rapport d'activité de l'Agence pour la

Vallée de la Culture.

- Demande non reprise par le maire dans la réponse.

Composition de la commission d'attribution des bourses aux jeunes sportifs

- Lui a été communiqué par mail le 8 avril + un complément le 11.

Accès T2 depuis Boulogne-Billancourt se fera par un passage indépendant :

- Réponse au même conseil (p32).

Sur six conseils municipaux, avec les questions en commission, nous avons une réponse de retard. Il ne faut pas dire que c'est systématique. C'est exceptionnel – dans votre question, vous laissez entendre qu'il y a des dysfonctionnements. Il n'y a pas beaucoup de dysfonctionnements. Il y a une seule absence depuis le conseil du 7 octobre. J'espère vous apporter des réponses au fur et à mesure et, sur le bilan de l'Agence de la vallée de la culture, je vais relancer le Président pour que nous vous apportions la réponse.

Question orale posée par Madame Agnès Bauche.

Monsieur le Maire,

L'association Boulogne-Billancourt Aide aux Victimes (BBAV) existe depuis près de vingt ans à Boulogne, et propose, comme son nom l'indique, un accompagnement juridique à toute personne s'estimant victime d'un préjudice, en matière pénale, civile, ou en droit du travail, et ce sans condition de ressources et dans la plus stricte confidentialité. BBAV, présidé par le Préfet Bouquin, apportait son aide à une centaine de cas par an.

Depuis janvier 2010, cette association est financée exclusivement par GPSO. Or, cette année, la communauté d'agglomération a soudain réduit d'un tiers la subvention allouée à cette association, menaçant sa survie à très court terme, au point que BBAV devra sans doute cesser ses activités avant l'été.

Cette fermeture serait une grave perte pour les Boulonnais.

A beaucoup de nos concitoyens, elle sera, je le souhaite, indolore. Cela voudrait dire qu'il n'y a plus d'accidents ni d'agressions. En effet, c'est au moment où, victime d'accident ou d'agression, on cherche de l'aide et du conseil, que BBAV peut fournir une collaboration précieuse, notamment à ceux qui se trouvent désemparés devant les arcanes de la justice.

Monsieur le maire, face à cette menace, la Ville ne pourrait-elle pallier cette baisse brutale de la subvention communautaire, dans la mesure où 90 % des utilisateurs sont boulonnais, et prendre désormais à sa charge le financement de BBAV ?

Monsieur le président de GPSO, avez-vous prévu une solution de rechange communautaire et, si oui, sous quelle forme et en quel lieu?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Philippe Tellini à la question orale posée par Madame Agnès Bauche .

Ma chère collègue,

Créée en 1989 à l'initiative de la Ville, l'association BBAV a, dans un premier temps, été subventionnée par le Ministère de la justice et la Ville. Pour les dix dernières années l'association a perçu par la Ville :

- En 2001 et 2002 : 70 120 €
- En 2003 et 2004 : 50 000 €
- En 2005 : 65 000 €

A partir de 2006 les subventions ont été portées par le budget de la CAVDS :

- En 2006 : 82 000 €
- En 2007 : 104 000 €
- En 2008 : 146 000 € dont 30 000 € de subvention complémentaire
- En 2009 : 164 325 € dont 44 325 € de subvention complémentaire
- En 2010 : 177 786 € dont 57 786 € de subvention exceptionnelle attribuée en septembre 2010.

Celle-ci a été accompagnée de trois courriers successifs de Monsieur Baguet (août et septembre 2010) et de Monsieur Gauducheau (janvier 2011) qui confirmaient au président de BBAV le caractère exceptionnel et non reconductible de ce complément de subvention, et le maintien en 2011 de la subvention ordinaire de fonctionnement à 120 000 €.

Depuis cinq ans, les coûts de fonctionnement de cette association ont ainsi été multipliés par deux. Ils comprennent aujourd'hui essentiellement des coûts salariaux pour 103 000 euros (plus 45 000 euros de charges) et de location immobilière pour 18 000 euros et 1 200 euros de charges soit au total 167 200 euros sur ces seuls postes de dépense.

Grâce aux efforts de différents partenaires, une plateforme d'accès au droit est en cours de constitution dans les locaux municipaux du 35 rue Paul Bert, où BBAV est installé depuis juin 2010. Ce lieu a vocation à regrouper l'ensemble des services utiles à l'information et au conseil de la population en matière d'accès au droit, ainsi qu'à la prévention et à la résolution des conflits.

Outre BBAV, les permanences des conciliateurs de justice et de l'écrivain public sont déjà regroupées sur ce site, qui héberge également l'Association tutélaire de Boulogne-Billancourt.

La plate-forme sera très prochainement complétée par l'ADIL 92 et les avocats conseils, ainsi que par un délégué du Défenseur des droits dont le Député-maire s'apprête à solliciter la désignation.

Dans ce contexte particulièrement volontariste, les missions que remplit BBAV auprès de la population ne peuvent être que confortées et valorisées. Les dirigeants de BBAV

seront reçus par les directeurs généraux de la ville et GPSO, afin que des solutions faisant appel à la responsabilité de chacun soient dégagées.

M. Baguet :

Nous sommes en contact régulier avec le Préfet Bouquin, qui est quelqu'un d'absolument remarquable. J'ai reçu une pétition de sa part – je trouve que la façon de faire est un petit peu particulière, de la part d'une personne qui a assumé de grandes responsabilités. 89 pétitionnaires sont Boulonnais et 39 sont non-Boulonnais, certains résidant dans les Yvelines et d'autres dans l'Essonne. Ce n'est peut-être pas, dans ces conditions, aux contribuables de Boulogne-Billancourt de supporter des frais qui ne profitent pas aux Boulonnais.

J'ai l'exemple en tête d'un dossier que le Préfet m'a transmis. Une Boulonnaise a eu recours à sept reprises au cours d'une année aux conseils de BBAV pour des dossiers personnels, dont quatre correspondaient à des problèmes de service après-vente. Elle n'était pas contente de grandes surfaces qui lui avaient vendu des produits qu'elle ne savait pas faire marcher. Ce type de cas ne nécessite pas le recours à cette structure. Il y a des cas qui requièrent absolument l'aide et l'intervention de BBAV, comme l'a dit Monsieur Tellini. Mais il faut peut-être que le Préfet Bourquin distingue les dossiers et les gens qui se manifestent.

A l'origine, puisque c'était subventionné par le Ministère de la justice, comme l'a dit Monsieur Tellini, BBAV pouvait accueillir tout le monde. Aujourd'hui, ce ne sont que des subventions de contribuables locaux. Il faut donc s'adresser en priorité aux contribuables locaux. Si le Ministère de la justice décidait d'octroyer de nouvelles subventions au BBAV – j'en serais ravi –, nous pourrions optimiser ce service. Mais nous ne pouvons pas pallier à nous seuls les difficultés rencontrées par toutes ces personnes.

Il faut donc trouver une réponse adaptée. Il n'est pas question de fermer. Au contraire, nous allons développer la Maison du droit à Boulogne-Billancourt. Cette Maison du droit est quelque chose d'assez important pour que les Boulonnais puissent s'y retrouver.

Question orale posée par Monsieur Marc Fusina.

Monsieur le Maire,

Ma question concerne le service de ramassage des ordures de notre Ville. Je n'ignore pas que cette compétence relève désormais de GPSO. Toutefois, compte tenu de ce que cette mission concerne au premier chef de notre commune, je souhaiterais obtenir les précisions suivantes :

Il semblerait qu'un projet de privatisation soit en cours d'élaboration. Pouvez-vous m'en préciser les justifications, alors même que la privatisation du système de tri sélectif n'apporte pas les bienfaits attendus : régularité des fréquences, qualité de la prestation, satisfaction des usagers ?

Enfin, au cas où ce projet aboutirait, qu'avez-vous prévu comme mesures d'accompagnement social du personnel concerné ?

Je vous remercie.

Réponse de Madame Béatrice Belliard à la question orale posée par Monsieur Marc Fusina.

Cher collègue,

GPSO doit renouveler son marché de collecte des ordures ménagères qui arrive à son terme le 31 décembre 2011 pour la partie Arc de Seine et le 12 janvier 2013 pour la partie CAVDS. Ce calendrier nous a conduits à une réflexion globale d'autant plus que nous devons faire face à plusieurs problèmes récurrents d'organisation de ce service :

- Difficulté à recruter des chauffeurs avec permis poids lourd ;
- Etat de vétusté des locaux du centre technique municipal, relevé par la CRC lors de son examen de la gestion de la ville ;
- Essoufflement du parc de véhicules de collecte.

A l'occasion du nouveau projet de marché, la question s'est donc posée de l'option d'intégration des services assurant la collecte sur le territoire de Boulogne-Billancourt, l'augmentation importante de la masse du marché pouvant influencer très favorablement sur les coûts proposés par les entreprises.

Ces diminutions de coûts liés au volume plus important de prestation des marchés communautaires intégrant les besoins de Boulogne ont déjà été constatées en matière d'assainissement par exemple.

Dès le mois de décembre, et depuis cette date, le Maire a rencontré à trois reprises l'ensemble des agents de ce service pour leur faire part de ce projet. Chaque personne a ensuite été reçue individuellement par la direction des ressources humaines de GPSO pour faire un point de ses attentes et des propositions qui pouvaient lui être faites. Certains personnels ont souhaité être aidés dans leur projet de mutation, d'autres ont émis le vœu de travailler dans d'autres villes de GPSO. Le Maire a demandé que toutes les actions de proximité qui vont être engagées prochainement dans le cadre du plan propreté puissent être effectuées par nos agents et notamment le ramassage de l'ensemble des dépôts sauvages effectués en dehors des jours et horaires prévus. Il faut préciser également que ceux qui souhaiteront continuer leur métier actuel pourront intégrer les effectifs de l'entreprise qui sera retenue.

Ce dossier a été présenté au comité technique paritaire (CTP) de décembre 2010 et un point d'étape a été fait au CTP du 17 mars 2011.

Comme vous le savez, nous engageons maintenant un important plan d'amélioration de la propreté de notre ville. L'ensemble de ces mesures permettra à tous les agents de trouver un emploi correspondant à leurs souhaits et compétences, tout en abaissant le coût des prestations des entrepri-

ses attributaires du marché de collecte avec pour objectif d'améliorer la propreté de notre ville. Je vous remercie.

M. Baguet

Merci. Nous avons déjà évoqué ce sujet, Monsieur Fusina, et en conseil municipal et en conseil communautaire, à de nombreuses reprises.

Question orale posée par Madame Catherine Klein.

Monsieur le Maire,

Le projet de rénovation urbaine du quartier du Pont-de-Sèvres a déjà dix ans : un maître d'œuvre urbain a en effet été désigné dès 2001 pour donner sa cohérence au réaménagement du quartier. Une partie de ces travaux de rénovation devant être financés par l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), avec laquelle la Ville a signé une convention en juillet 2008, on peut se demander si, compte tenu des difficultés financières que connaît l'ANRU, les délais prévus seront honorés, ou si certains de ses programmes vont être différés.

Nous aimerions donc avoir quelques précisions sur le calendrier prévu pour le déroulement de cette opération, afin de pouvoir informer les habitants qui s'interrogent sur l'avenir proche de leur quartier.

Par ailleurs, conformément à la loi dite « De Robien » de 2004, et notamment au décret 2004-964 du 9 septembre 2004, la totalité des ascenseurs devra être mis aux normes de sécurité selon un calendrier contraignant. La première tranche de travaux prévue par le décret devait être accomplie au plus tard le 31 décembre 2010, et les deux autres tranches devront l'être respectivement en juillet 2013 et juillet 2018 : pourriez-vous nous indiquer où en sont aujourd'hui la révision et la mise en conformité de l'ensemble des ascenseurs du Pont-de-Sèvres ?

Je vous remercie.

Réponse de Madame Sylvie Rougnon à la question orale posée par Madame Catherine Klein.

Ma chère collègue,

La convention ANRU pour la rénovation du quartier du Pont de Sèvres a été signée le 11 juillet 2008. Elle impose un démarrage de l'ensemble des opérations dans les 5 ans suivant sa signature, c'est-à-dire avant le 11 juillet 2013.

Le pilotage opérationnel et la maîtrise d'ouvrage des espaces publics ont été confiés à la SAEM Val de Seine Aménagement. Paris Habitat-OPH, quant à lui, est en charge de la réhabilitation de ses 1257 logements, ainsi que des ascenseurs.

Je me réjouis que le projet de rénovation urbaine soit désormais en phase opérationnelle, avec trois opérations d'aménagement en cours et une démolition-reconstruction

d'équipement public. Le contexte du projet a par ailleurs évolué de façon très favorable :

- Le vote organisé sur le Forum, cette fois, a vu l'engagement de la réhabilitation approuvé à une écrasante majorité,
- Les travaux d'aménagement et d'équipements publics avancent, avec 2 chantiers actuellement en cours de livraison : la Passerelle Constant Lemaître, la Montée, et 3 opérations nouvellement engagées : le Forum Haut, le Mail OPAC et la Rue,
- Les négociations avec les partenaires du quartier progressent, un protocole d'accord approuvé par tous les membres de l'ASL et par le dernier conseil municipal nous ouvre des perspectives en vue du transfert de la dalle et de la rénovation des parkings souterrains. Vous étiez d'ailleurs la seule du groupe UPBB à vous être déclarée en faveur de ce projet en ayant donné votre pouvoir pour ce vote à la majorité.

Enfin, je vous confirme que nous sommes aujourd'hui à un moment charnière du projet, avec le démarrage des travaux de la deuxième tranche des espaces publics et l'engagement de la réhabilitation de 800 logements.

D'ailleurs, le deuxième comité de pilotage ANRU, qui s'est tenu le 29 avril 2011, a permis de constater le démarrage de l'opération et la motivation de tous les partenaires pour mener à bien ce projet.

La Ville a veillé à ce que Paris Habitat, conformément à ses obligations procède, dans les délais les meilleurs, à la révision et la mise en conformité de l'ensemble des ascenseurs.

M. Baguet

Merci, Madame Rougnon. J'en profite pour vous remercier, parce que pendant ce comité de pilotage, Madame Rougnon a attiré l'attention du Préfet Lemas, qui était là en personne, devant le Préfet à la politique de la Ville et devant le Directeur adjoint de l'ANRU, sur les problèmes d'ascenseurs. Le Préfet Lemas s'est engagé publiquement à faire le nécessaire parce que c'est un vrai souci. Je parle aussi sous le contrôle de Madame Cardetas. Ils tombent régulièrement en panne. Ils avaient déjà changé – paraît-il – les moteurs, mais cela continue.

Dans le cadre de la rénovation générale des immeubles de l'Allée du Forum et de l'Allée du Vieux-Pont-de-Sèvres, la rénovation des ascenseurs est prévue, Madame Cardetas.

Question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre.

Monsieur le Maire,

Depuis le début de votre mandat, les Boulonnais financent un parc de caméras dédiés à la protection surveillance de plus en plus important. Concomitamment au déploiement de cette politique en matière sécuritaire, la publication du dernier rapport de la Cour Régionale des Comptes d'Ile-de-France a mis en exergue un nombre de dysfonctionnement récurrent. Pouvez-vous nous dresser un bilan de la protection sur-

veillance sur le territoire de notre Ville ? En particulier, pouvez-vous nous indiquer le nombre de caméras actuellement opérationnelles sur le nombre total installées ?

Combien de cas d'agression, d'infractions, de vol ont-elles permis d'ores et déjà d'élucider ?

Combien de ressources en nombre d'ETP le traitement des images produites par un tel dispositif requiert-il ? Existe-t-il une surveillance en temps réel ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Philippe Tellini à la question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre.

Mon cher collègue,

Vous souhaitez disposer d'éléments d'informations sur les conditions d'installation et de fonctionnement du système de vidéo-surveillance dans notre ville et ses incidences sur l'évolution de la délinquance.

Je voudrais rappeler en premier lieu qu'il n'est pas exact de dire que c'est depuis le début de la présente mandature que les Boulonnais doivent financer un parc de caméras de vidéosurveillance que vous décrivez comme de plus en plus important.

En réalité, nous gérons, vous le savez, une situation, certes insatisfaisante, mais qui se trouve être le résultat d'une réflexion, dont la première ébauche remonte à l'année 2002.

Consciente des améliorations à apporter, l'équipe actuelle a, dès son élection, lancé une étude de projet qui vient d'aboutir en début de semaine par la publication d'un marché public destiné à équiper la ville d'un système de vidéo-protection à la mesure d'une commune de la dimension de Boulogne-Billancourt.

Je reviendrai sur le détail de cette opération. Il me paraît utile auparavant de faire un bref retour en arrière sur l'historique de ce dossier et sur les dysfonctionnements qui ont pu être relevés, qui ont donné lieu à des polémiques inutiles.

C'est une décision de 2004 qui a initié à titre expérimental la vidéo-surveillance dans notre ville. L'installation, confiée à la Sté Inéo GTMH, consistait en six caméras réparties sur l'ensemble du territoire. C'est sur cette première tranche, et sur elle seule, qu'ont été relevés les incidents qui alimentent le débat.

Cette installation, démarrée en 2005, n'a jamais donné entièrement satisfaction. Elle n'a donc pas été réceptionnée par la Ville, qui a, récemment encore, refusé de régler le solde des travaux. Pour mémoire, l'une des caméras – celle du carrefour des anciens combattants – a été débranchée car conçue pour être reliée à un réseau loué, trop dispendieux ; une deuxième caméra – celle de la piscine – est définitivement hors d'usage. Les quatre autres ont souvent montré des anomalies de fonctionnement.

Une deuxième tranche a consisté en l'implantation, en 2008-2009, de cinq caméras sur la partie boulonnaise du pourtour du Parc des Princes, dans le cadre du Contrat local de sécurité spécifique signé avec la Préfecture de police. Ces appareils fonctionnent parfaitement et leurs images sont exploitées à l'occasion de chaque match par la salle de commandement de la Préfecture.

La troisième tranche de cinq caméras a été déployée au sein du Parc de la Bellefeuille entre 2009 et 2010. Les résultats ont tout de suite été excellents, conduisant à plusieurs interpellations et à des incarcérations pour trafics de stupéfiants.

L'analyse du bilan de ces seize caméras montre néanmoins l'hétérogénéité, la dispersion et l'insuffisance d'un tel système au regard des besoins d'une ville de la taille de la nôtre.

Conscients de ce décalage, nous avons rapidement décidé de moderniser, d'étendre et d'harmoniser les outils de vidéo-protection dont bénéficie Boulogne-Billancourt et de porter l'ensemble du dispositif à soixante et une caméras dès cet automne.

Cet ensemble sera exploité à partir du Centre de Supervision Urbain (CSU) installé au rez-de-jardin de l'Hôtel de Ville, qui fonctionne aujourd'hui ponctuellement avec des personnels de la police municipale détachés du service quand le contexte l'exige. Il ne serait pas envisageable d'y maintenir des fonctionnaires à plein temps compte-tenu du faible nombre de caméras en fonctionnement. Les enregistrements sont fournis sur réquisition aux Officiers de police judiciaire. Ce fut le cas à six reprises au cours de l'année 2010 et à six autres occasions depuis le début de l'année 2011.

L'installation d'un ensemble de 61 caméras va nous conduire à créer un véritable équipage affecté à cette salle, qui assurera une veille dans le créneau horaire d'ouverture de la police municipale. Un groupe de fonctionnaires, sous la conduite du Directeur de la prévention et de la sécurité, visite actuellement l'ensemble des CSU comparables, connus pour leur efficacité, afin de recueillir les bonnes pratiques et calibrer au plus juste, au regard de leur expérience, l'effectif qui devra être engagé.

C'est donc une démarche globale et cohérente de développement d'un outil performant au service de la sécurité de tous les Boulonnais qui a été engagée. Les commentaires à l'issue de la Commission départementale de vidéosurveillance qui a validé l'ensemble du projet le 31 janvier dernier ont largement souligné le sérieux de l'entreprise. Je vous remercie.

M. Baguet

Merci, Monsieur Tellini pour votre réponse très complète. J'espère que les premières caméras seront installées pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine.

2. Modification du règlement intérieur du conseil municipal.

Je vous invite, mes chers collègues, à prendre l'ordre du jour, et à passer directement à la délibération numéro 2, sur la modification du règlement intérieur du conseil municipal. C'était à la suite de l'intervention de Madame Shan, lors du dernier conseil municipal. Nous devons faire un petit toilettage de notre règlement intérieur. Nous n'avons pas réuni la commission qui avait été créée en début de mandat pour cette adaptation. Donc nous autorisons, conformément à la loi, les conseillers municipaux non inscrits à poser une question orale au conseil municipal, comme vient de le faire d'ailleurs Madame Shan à l'instant. Il n'y a pas d'avis. Comme c'est le règlement intérieur, ce n'est pas passé à la commission. Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur cette délibération, sur cette petite adaptation ? Oui, Madame Shan ?

Mme Shan

Je voulais juste dire que les modifications ne portent pas uniquement sur la prise de parole des conseillers municipaux, puisqu'il n'y a pas que l'article 6 qui a été modifié, mais aussi les articles 5, 30 et 42 et, plus substantiellement, les 19 et 18, qui sont les articles qui concernent la publication des décisions que nous prenons. C'était donc aussi l'occasion d'un toilettage et d'un remodelage.

M. Baguet

Non, la délibération que je soumetts aux votes porte uniquement sur la modification de l'article 6. Cela ne concerne que les questions orales. Nous ne modifierons pas les autres articles. Il n'y a pas de raison. Oui, il s'agit effectivement d'une adaptation. Ce sont des histoires de langage, c'est ça ? Cela ne change pas le principe.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3. Prestations de services juridiques – autorisation donnée au maire à signer le marché à bons de commande correspondant.

Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne des prestations de services juridiques. En novembre 2009, nous vous avons déjà présenté cette autorisation pour le Maire de lancer une consultation dans ce domaine et la consultation n'a pas abouti. Nous proposons cette fois-ci de présenter cette consultation par voie de marché de procédure adaptée. Les lots ont été redéfinis par les services et correspondent vraiment aux besoins des services. Ce marché est réparti en six lots. Il sera retenu 15 prestataires pour les lots 1 à 5 et un seul pour le lot 6.

Je vous remercie.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité savoir si le montant de la dépense 2011 serait identique au marché précédent. Il a été précisé que cette prestation de services avait pour but de diminuer le coût unitaire des honoraires d'avocats. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci, y a-t-il des questions sur ce sujet ? Madame Vouette.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, j'ai deux questions. Je voudrais déjà savoir pourquoi on ne vote pas la délibération numéro 1 ou si vous comptez la mettre plus tard dans la soirée et la deuxième chose est une remarque sur cette délibération sur les prestations de services juridiques. La première fois, nous nous y étions déjà opposés, parce que nous trouvons que c'est une dépense dispendieuse et qui n'est pas totalement justifiée. On peut faire appel aussi aux services de la Ville. Nous voterons donc contre, conformément à ce que nous avons fait la dernière fois.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Sur votre première intervention, je tiens à dire que j'ai retiré le point de l'ordre du jour parce qu'il n'avait plus de raison d'être. Quant à la deuxième réponse, je dois dire que je trouve votre question étrange. Nous sommes obligés de passer ce genre de marchés. C'est obligatoire. Toutes les grandes villes de France sont dans cette situation-là. Il est parfois nécessaire de faire appel à des avocats : Lorsque notre personnel municipal est agressé – cela arrive malheureusement souvent – dans la rue, il faut bien le défendre. Nous sommes également obligés de faire des consultations juridiques sur des sujets pointus. Nous ne dépensons pas l'argent pour le plaisir. Si nous faisons appel à des cabinets spécialisés, c'est parce que nous avons besoin de nous assurer de la pertinence des décisions que nous prenons et que nos services eux-mêmes ont besoin d'être confortés et soutenus dans leurs suggestions et dans les propositions qu'ils font aux élus. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°3 est approuvée à la majorité.

Vote contre du groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite)

4. Zac Seguin – Rives de Seine – macro lot A4 Ouest – construction de 38 logements sociaux par la SA d'HLM immobilière 3F – garantie des emprunts – droits de réservation – réalisation de 94 logements locatifs par la SA d'HLM immobilière 3F sur l'îlot a4 ouest – attribution d'une subvention – autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ce projet de délibération comporte deux points relatifs à des logements sociaux sur le macro lot A4 ouest de la ZAC Seguin Rives de Seine. 1^{er} point : Il vous est rappelé que, par une délibération du 30 mars 2011, le Conseil municipal a accordé une subvention de 190 000 euros à la SA d'HLM immobilière 3F, afin de financer la construction de 38 logements sociaux situés sur le macro lot A4 ouest. Rappelons également que la Ville bénéficiera, dans le cadre de cette opération d'un droit de réservation portant sur 10 logements. Dans le cadre de cette opération, l'Immobilière 3F va mobiliser plusieurs emprunts, comme il est de coutume, auprès de la Caisse des dépôts et des consignations, pour lesquels elle sollicite la garantie de la Ville. Il vous est donc proposé d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour ces emprunts sur toute la durée de leur vie.

Deuxième point : par courrier en date du 15 février 2011, l'Immobilière 3F sollicite la participation de la Ville au financement de ce programme pour la réalisation de 94 logements locatifs dans le même macro lot A4 Ouest et demande une subvention de 470 000 euros (soit, comme il est coutume, de 5 000 euros par logement) pour cette opération.

En contrepartie de cette subvention, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur quatorze logements. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à accorder cette subvention. Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité savoir pourquoi Immobilière 3F a souhaité une participation de la Ville. Il a été répondu que cette délibération avait pour but de proposer aux Boulonnais dont le revenu moyen est un peu supérieur au plafond de revenus permettant l'accès au logement locatif social un logement accessible de 19 à 39 euros le mètre carré. Le groupe @lternance a souhaité connaître les modalités d'attribution de ces logements. C'est la commission d'attribution de la Ville qui interviendra sur le contingent Ville, les autres contingents seront attribués par les commissions des bailleurs. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe @lternance s'est interrogé sur la pertinence

pour la Ville d'apporter son soutien financier à des logements de type PLI, alors même que ces derniers ne sont pas comptabilisés parmi les logements sociaux. Comme en commission des affaires sociales, il a été rappelé que ces logements visent avant tout à satisfaire les besoins d'une tranche de la population dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir prétendre à un logement social, mais pas assez importants pour pouvoir se loger dans le parc privé. Les loyers à Boulogne-Billancourt varient de 10 euros le mètre carré dans le social à 32 euros le mètre carré dans le privé. C'est pourquoi la municipalité a demandé au promoteur de faire émerger un projet de logements dont les loyers seraient inférieurs à 19 euros du mètre carré. Avec un loyer à 14 euros du mètre carré, ces logements sont même moins chers que des logements de type PLS. Par ailleurs, leur attribution n'est pas contrainte du fait d'un plafond de ressources.

La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Oui, Monsieur Solère.

M. Solère

Merci, Monsieur le Maire. Je suis tout à fait favorable à cette délibération. Avec 14 euros du mètre carré, ces logements rentrent tout à fait dans la gamme qu'il manque aujourd'hui à Boulogne-Billancourt. Par contre, je ne prendrai pas part au vote, à titre personnel à cette délibération, puisque l'Assemblée départementale m'a désigné au Conseil d'administration de l'Immobilier 3F depuis les dernières élections cantonales.

M. Baguet

Merci, Monsieur Solère. Madame Even.

Mme Even

Nous notons que les délibérations sont de mieux en mieux présentées, mais on peut mieux faire quand même, puisque nous aimerions avoir les types de droits concernant les droits réservés et connaître, si ce sont des droits de suite, la durée de ces droits. Sur le deuxième point, concernant les PLI, nous voterons pour, mais une ville qui atteint péniblement ses 13 % en matière de logement social pourrait participer davantage dans des opérations de logements dits sociaux, c'est-à-dire pris en compte dans le quota de la loi SRU plutôt que de participer sur des logements de type PLI.

M. Baguet

Merci. Monsieur Fusina.

M. Fusina

En complément de ce qu'indiquait Madame Even, le groupe @lternance, depuis des années – et ce n'est pas le seul – fait le constat que la crise du logement touche toutes les couches de la société, de l'employé et ouvrier jusqu'au cadre. Il est particulièrement difficile, y compris pour les cadres à Boulogne-Billancourt de pouvoir se loger décemment lorsqu'il est question d'une famille avec deux ou trois enfants. Par conséquent, nous avons toujours favorisé une offre diversifiée de logements, PLAI, PLI et PLS. Là, ce que nous constatons, c'est que vous favorisez un nouveau dispositif PLI. Pourquoi pas ? Mais la question que je me pose est : pour quelle raison n'avez-vous pas fait davantage le choix d'élaborer un projet PLS ?

Les PLS, contrairement à ce qui a été dit, représentent des loyers de 12,45 euros le mètre carré en location. Nous sommes en zone A bis. C'est quand même deux euros de moins que ce qui est proposé. C'est assez intéressant 14 euros, mais la formule PLS, à mon avis, correspond davantage à ce qu'on voulait faire, d'une part, et, d'autre part, permet de comptabiliser ces logements en logements sociaux. Donc on gagne sur les deux plans. On a une offre qui à la fois correspond à l'attente qui a été soulignée par mes collègues et qui nous permet de renforcer notre parc de logements sociaux avec des attributions qui se font dans un cadre tout à fait réglementaire et transparent. Nous regrettons que vous n'ayez pas fait ce choix du PLS. Il n'en demeure pas moins que, compte tenu de la difficulté que connaissent l'ensemble des administrés de Boulogne pour se loger, nous voterons cette délibération.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas., je trouve que c'est une très bonne délibération. Dans notre environnement, nous connaissons tous un jeune couple par exemple dont les deux membres travaillent pour des salaires de 1 200 ou 1 300 euros. Comme cela a été remarqué, ils ne peuvent pas se loger dans le privé à Boulogne-Billancourt, compte tenu des loyers. Avec ces revenus, qui sont assez faibles, juste un peu au-dessus du SMIC, souvent ils dépassent les plafonds. C'est le problème, Monsieur Fusina. Je sais que le PLS peut répondre à une certaine catégorie de demandeurs de logements. Le problème est le plafond de ressources. A chaque fois, il y a l'adéquation entre le plafond de ressources et le montant du loyer. Or le plafond de ressources qui ne peut être dépassé pour le PLS est très faible.

Pour le PLI, le plafond de ressources est plus important. Nous ouvrons donc le champ d'accession à des catégories moyennes sur Boulogne-Billancourt C'est vrai que le problème est que ce n'est pas comptabilisé dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU et je le regrette, mais je crois qu'il est de notre responsabilité de présenter cette offre. je rappelle que la Ville n'est pas propriétaire des droits à construire sur le Trapèze – ce sont les quatre promoteurs qui ont acheté les droits à construire – Je suis donc très heureux qu'après avoir vraiment bataillé avec l'ensemble des promoteurs, un promoteur ait accepté de travailler avec le bailleur social l3F pour sortir ce

produit exceptionnel.

Deux petites corrections : la première, c'est que le loyer a priori – parce que c'est en fonction du territoire retenu et nous sommes dans un territoire à loyer un peu plus élevé – ne sera pas exactement de 14 euros, mais plutôt autour de 15 euros. C'est un euro de plus. La deuxième correction, c'est que vous avez remarquée – et je remercie Madame Even de l'avoir souligné – qu'en termes d'attributions de logements, nous aurons 15 logements sur les 94 logements, c'est-à-dire 16 % du programme, sans apporter de garantie d'emprunt, uniquement avec une subvention pour surcharge foncière. Sur ces quinze logements, nous avons douze T4 et deux T3. Je peux vous assurer que c'est une belle négociation et je félicite les services qui ont permis d'aboutir à cette délibération.

A part Monsieur Solère qui nous en a donné les raisons, je mets aux voix cette très belle délibération.

La délibération n°4 est approuvée à la majorité.

M. Solère ne prend pas part au vote.

5. Office de Tourisme de Boulogne-Billancourt – autorisation donnée au maire de signer une convention de remboursement de charges.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il vous est rappelé que, par délibération du 25 mars 2010, vous avez décidé de la transformation du service communal « BB Tourisme » en un Office de Tourisme de Boulogne-Billancourt, et en avez approuvé les statuts.

L'association s'est engagée, au travers d'une convention triennale d'objectifs, à assurer différentes missions. En contrepartie, la Ville s'est engagée à verser à l'association et conformément à la législation en vigueur une subvention dont le montant est égal au produit annuel de la taxe de séjour perçue par la commune. Pour 2011, le montant de la subvention inscrite au budget de la Ville est de 360 000 euros.

La Ville mettant à la disposition de l'Office de tourisme les locaux qu'il occupe, ainsi que différents moyens, tant en personnel qu'en fournitures de services, il vous est proposé de bien vouloir approuver le principe du remboursement de charges entre l'Office de tourisme et la Ville et de donner au Maire tout pouvoir afin de signer la convention afférente.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître l'influence de l'Office du tourisme sur la notoriété de Boulogne-Billancourt. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître les objectifs assignés à l'Office de tourisme. Le groupe @lternance a lui demandé à ce qu'un rééquilibrage du budget soit opéré, de manière à ce que les dépenses de fonctionnement et de personnel ne prennent pas le pas sur les dépenses d'investissement. Il a été rappelé en commission que la Ville souffre d'un déficit d'hôtellerie de qualité. Lors du Congrès des associations des marchés de France qui s'est tenu dernièrement à Boulogne, la réservation des 500 nuitées pendant une semaine a complètement saturé le marché de l'hôtellerie. Par ailleurs, le circuit touristique proposé aux participants dudit congrès les a totalement stupéfaits. La Ville dispose d'un réel patrimoine qu'elle doit promouvoir. Il faut savoir que la taxe de séjour a été fixée à un niveau inférieur à celui observable à Paris, Meudon ou Issy-les-Moulineaux et que les dépenses de fonctionnement ne représentent que 50 % du budget, ce qui est normal pour ce type de structure. Ce sont principalement des dépenses de personnel, notamment du fait de l'ouverture pendant le week-end.

La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur l'Office du tourisme ? Oui, Monsieur Vincent.

M. Vincent

Monsieur le Maire, nous avons eu une discussion en commission. Nous n'avons pas de commentaire particulier sur la question de la taxe et sur le fait que cet Office du tourisme serve à collecter cette taxe. C'est maintenant une affaire passée. En revanche, nous nous sommes effectivement interrogés sur l'utilité réelle de cet Office du tourisme pour canaliser les flux touristiques, même si la Ville dispose d'un patrimoine qu'il importe de valoriser et même s'il y a eu certainement des réussites dans le passé. Sur cette délibération, nous prenons une position d'abstention.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je voudrais juste vous donner un chiffre. Je rappelle qu'avant, Boulogne-Billancourt tourisme était un service municipal entièrement à la charge de la Ville et des contribuables boulognais et que cela coûtait, globalement, en coûts de fonctionnement, environ 210 000 à 220 000 euros entre le loyer du boulevard Jean-Jaurès et la masse salariale. Je parle sous le contrôle de Monsieur Jacques. Grâce à la mise en place de cette taxe qui s'est depuis étendue à la quasi-totalité de toutes les communes des Hauts-de-Seine et même d'Ile-de-France, nous collectons chaque année 439 000 euros. Le Conseil général – et je parle sous le contrôle des conseillers

généraux – collecte 10 %, donc 40 000 euros. Cela nous fait donc des recettes de l'ordre de 378 000 euros par an, qui soulagent d'autant le budget de la commune.

Rappelez-vous que quand nous avons instauré cet Office du tourisme, dans le cadre de notre délibération, nous avons dit que la moitié devait servir aux frais de fonctionnement. Comme le loyer a diminué et que la masse salariale est restée à peu près identique, nous couvrons 190 000 euros environ de fonctionnement par an. Il reste 190 000 euros pour les actions. C'est ce que je vous ai répondu en commission des finances et sous le contrôle de Monsieur Benharoun, qui assure la présidence de l'Office de tourisme. Il y a un groupe de réflexion qui est en place pour apporter maintenant des prestations. La répartition, Monsieur Fusina, est de 50/50. C'est ce que nous avons fixé. J'ai longtemps été Président du comité départemental du tourisme. Nous étions à peu près dans le même rapport. Entre l'investissement dans les actions et le coût de fonctionnement, nous étions proches de 50/50. C'est à peu près la règle pour tous les offices de tourisme. Mais le gros avantage quand même, Monsieur Vincent, c'est que cela ne coûte plus rien au contribuable de Boulogne-Billancourt. Maintenant, il faut que cela rapporte et que nous remplissions nos hôtels. Comme l'a fait remarquer effectivement Jehan Coquebert de Neuville, lors de l'accueil du Congrès des marchés de France, nous avons eu un problème pour accueillir l'ensemble des congressistes, parce que nous avons une capacité hôtelière qui n'était pas suffisante. Nous avons l'hôtel Marriott qui est en cours de construction route de la Reine, qui va nous aider à répondre à cette demande. Je crois que nous sommes sur la bonne voie. Vous avez raison. Il faut structurer un petit peu les actions de l'Office du tourisme. C'est ce que va mener Monsieur Benharoun avec son équipe et le Conseil d'administration, dans lequel siègent des hôteliers et différents acteurs du tourisme de la Ville. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°5 est adoptée à la majorité.

Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

6. Convention entre la direction générale des finances publiques et la Ville de Boulogne-Billancourt pour la mise du dispositif de paiement des titres par carte bancaire sur internet (tipi) – autorisation donnée au maire pour signer la convention.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, chers collègues,

La Direction générale des finances publiques propose aux collectivités de mettre en place, à destination des usagers, un dispositif de paiement par internet des titres de recettes. Ce service a vocation à être accessible à tout moment à partir du site internet de la Ville (24h/24 et 7j/7). Ce dispositif vise essentiellement à permettre d'améliorer les délais de recouvrement des créances de la Ville.

Pour l'usager, il a plusieurs atouts :

- il facilite le paiement ;
- il étend la faculté de paiement en ligne aux titres.

En termes de coût pour la collectivité, outre l'adaptation du titre de recette (qui consistera essentiellement à ajouter une mention sur le titre de paiement), l'ordonnateur doit payer, comme c'est déjà le cas pour les paiements en ligne, le coût du commissionnement pour les paiements par carte bancaire, la DGFIP prenant à sa charge le coût du gestionnaire de télépaiement.

Il vous est proposé d'approuver le principe de l'adhésion de la ville de Boulogne-Billancourt au dispositif dit TIPI et d'autoriser le Maire à signer la convention avec la DGFIP, dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

De même, avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas. Je crois que nous pouvons féliciter les services financiers et les élus qui ont suivi ce dossier de près. Je crois que c'est bien d'être dans les huit sites pilotes français. C'est vraiment un service supplémentaire qui va être proposé à nos concitoyens et nous nous en félicitons, tant que nous pouvons améliorer leur vie quotidienne. Nous avons été élus pour cela. Monsieur Fourcade, pardon.

M. Fourcade

Je me joins à ces félicitations.

M. Baguet

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet

Monsieur Mougin, vous allez peut-être nous présenter les délibérations 7 et 8 en même temps.

M. Mougin

Bien volontiers, Monsieur le Maire.

7. Reconstruction du groupe scolaire Billancourt – autorisation donnée au maire de lancer le concours de maîtrise d'œuvre correspondant.

8. Relogement provisoire du groupe scolaire Billancourt – autorisation donnée au maire de lancer le concours de maîtrise d'œuvre correspondant.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Les délibérations numéro 7 et 8 recouvrent ce que l'on peut appeler une opération tiroirs, qui consiste à reconstruire le groupe scolaire voisin Billancourt et à transférer l'effectif de la communauté scolaire dans les locaux de l'ancien collège du Vieux-Pont-de-Sèvres. Le groupe scolaire Billancourt, qui date de 1916, fait actuellement l'objet de travaux de reprise ponctuels, mais nécessite en réalité qu'il soit complètement reconstruit, permettant à la communauté scolaire d'être accueillie dans des conditions bien meilleures.

Aussi, après avoir pratiqué une longue concertation avec la communauté scolaire, avec les parents d'élèves et avec les enseignants – il y a eu plusieurs réunions, notamment des conseils d'école exceptionnels qui ont été réunis – le projet a été présenté et, aujourd'hui, il est temps, si l'on veut respecter le calendrier que nous nous sommes fixé d'une ouverture en 2013, de lancer la procédure et du concours de maîtrise d'œuvre correspondant.

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le Maire à lancer ce concours, par voie de maîtrise d'ouvrage publique, avec un jury de choix qui sera celui de la CAO élargie tel que nous l'avons désigné le 10 février 2011.

Parallèlement, puisque la reconstruction du groupe scolaire voisin Billancourt nécessite le relogement des élèves et des enseignants ailleurs, il vous est demandé d'autoriser le Maire à lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour le relogement provisoire dans les locaux du collège du Vieux-Pont-de-Sèvres, qui est tout à fait apte à accueillir ces écoles, mais qui nécessite pour ce faire différentes interventions, notamment de remise à niveau, de création d'un restaurant pour les enfants de maternelle, le passage en liaison froide pour les élémentaires et la réorganisation des espaces de récréation. Il ne s'agit pas de valoriser spécifiquement les locaux du collège, mais simplement de les rendre accueillants pour les élèves et leurs enseignants. C'est l'objet de la délibération numéro 8 qu'il vous est demandé d'approuver, en autorisant le Maire à lancer ce concours.

M. Graffin, rapporteur de la Commission des l'Urbanisme et des Travaux

Dans les deux cas, pour les points 7 et 8, il n'y a pas eu de

questions. La commission a donné un avis favorable et, dans les deux cas également, Madame Shan et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ont pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

En commission des finances, les deux groupes ont demandé à avoir des précisions sur le projet. Le groupe @lternance a souhaité savoir s'il était vrai que les cours de récréation seraient diminués. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a lui demandé si la façade extérieure qui date de 1916 allait être conservée et si une partie de la parcelle actuelle allait être vendue pour valorisation. Il a été rappelé que le projet est actuellement dans sa phase de lancement et que rien n'est encore figé et que c'est aux programmistes et aux architectes de faire des propositions. Il a seulement été arrêté que la rénovation ne se ferait pas en site occupé.

Les écoles construites dans les années 1930, comme Ferdinand Buisson A et l'école Jean-Baptiste Clément montrent que des bâtiments de type R+4 peuvent être tout à fait fonctionnels. La Ville ne doit donc pas s'interdire de valoriser une partie de la parcelle pour financer cette opération de reconstruction. Il a été confirmé que les cours de récréation seraient reconfigurées. D'ailleurs, cette école aurait déjà dû être rénovée en 1995. Finalement, la priorité avait été accordée à l'école Thiers. La commission des finances a émis un avis favorable sur les deux projets de délibération, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote sur le projet de délibération numéro 7 et le groupe @lternance ne prenant pas part au vote concernant le projet de délibération numéro 8.

M. Baguet

Merci, Madame Lavarde. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Oui, Monsieur Solère.

M. Solère

Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je suis bien sûr très favorable au fait qu'on rénove le patrimoine scolaire de Boulogne-Billancourt et c'est vrai que c'est tout à fait bien expliqué dans les délibérations. Après le groupe scolaire Thiers qui avait bénéficié d'une longue rénovation lors de la précédente mandature, on s'attaque aujourd'hui au groupe scolaire Billancourt. On a également une chance tout à fait importante dans cette affaire, c'est de pouvoir bénéficier de l'opération tiroirs liée à la libération du collège du Vieux-Pont, pour ne pas faire une rénovation en site occupé, ce qui est toujours très complexe et coûteux.

La concertation, Monsieur Mougin l'a dit, a eu lieu. J'ai été destinataire encore aujourd'hui d'une lettre de la communauté scolaire signée par de nombreux parents d'élèves et qui vous a été adressée. Manifestement, avec la communauté scolaire de l'école, il y a un énorme problème. Trois sujets sont

abordés. C'est vrai que la lecture de la délibération, j'ai eu l'occasion d'en parler à Monsieur Baroli récemment n'est pas précisée à ce sujet. Elle ne dit pas concrètement ce qu'on va faire et je ne crois pas que ce soit aux programmistes et aux architectes de décider ce qu'ils vont faire de la façade et comment tout cela va s'organiser.

Il y a des demandes qui sont tout à fait légitimes et qui peuvent être entendues. Le Conseil bien sûr doit prendre ses responsabilités. Il y a d'abord la préservation du patrimoine architectural que représente cette école, comme l'école Thiers. Nous sommes dans une ville où l'architecture est très diffuse et où il y a beaucoup de gestes architecturaux différents. Le patrimoine scolaire en fait partie et c'est vrai qu'il serait tout à fait dommage de ne pas préserver le patrimoine architectural de l'école Billancourt.

Il y a encore d'autres demandes. Vous avez été, Monsieur le Maire, destinataire de cette lettre. Ce que je souhaite, c'est qu'on revoie cette consultation, qu'on l'approfondisse avec la communauté scolaire, pour ne pas passer en force, en rénovant un groupe scolaire – c'est une très bonne chose – en engageant des sommes tout à fait importantes contre l'avis d'une partie importante des parents d'élèves – j'ai eu l'occasion de les voir à l'occasion de la campagne électorale – et contre surtout la communauté scolaire de la Ville qui, bien sûr, doit être associée à la rénovation de ce groupe scolaire. Je souhaiterais donc qu'on puisse reporter cette délibération, pour affiner avec eux la concertation, pour donner des vraies réponses aux questions qui sont posées.

M. Baguet

Merci. Madame Shan.

Mme Shan

Sur la délibération numéro 7, l'école Billancourt date de 1916, c'est-à-dire qu'on a une école qui est presque centenaire et c'est peut-être un bel exemple de développement durable, du moins pour la partie qui concerne l'école élémentaire. Côté maternelle, le bâtiment est beaucoup plus récent et je rappelle à tous qu'il date de 1982. En quelque sorte, ce serait un bâtiment jetable. Vous dites qu'une simple rénovation est rendue impossible.

Pouvez-vous nous donner ce soir l'étude de faisabilité technique qui devrait comporter les deux variantes, réhabilitation ou destruction-reconstruction, sachant que l'opportunité nous est donnée, contrairement à l'opération qui a eu lieu pour l'école Thiers de travailler sur un site non occupé. Le programme qui est établi est-il le résultat de cette étude de faisabilité ? Il ne semble pas d'ailleurs correspondre tout à fait, dans le projet de délibération, à ce qui a été présenté le 7 avril à la communauté éducative.

Certes, lors des commissions, il nous a été dit que le programme serait à négocier et qu'il n'était donné qu'à titre indi-

catif, ne liant pas la Ville. Est-ce que vous pouvez me confirmer ce qui a été annoncé le 7 avril et qui ne figure pas dans la délibération, à savoir notamment qu'il est prévu la vente d'une partie du groupe scolaire, d'une partie qui représente 20 % de la surface actuelle de l'école au profit d'une opération immobilière privée, devant aboutir à la construction de cinq villas ? Autre point : que la cour la cour de récréation de l'élémentaire sera réduite par rapport à la surface actuelle, alors que l'école est appelée à passer de 15 à 18 classes ? Il est donc envisagé un déclassement qui ne peut se faire que si l'inutilité pour le domaine public est constatée, en l'occurrence, une cour de récréation est-elle considérée par la municipalité comme inutile ? Enfin, la révision du PLU qui sera nécessaire pour faire soit une ZAC soit un lotissement permettant la construction de ces villas, s'inscrira-t-elle dans le projet global d'aménagement de la ville et comment ?

Sur le point 8, qui est un peu collatéral, en effet, nous avons une opportunité unique de faire une opération de réhabilitation de l'école Billancourt, en utilisant les locaux vacants du collège du Vieux-Pont. Est-ce qu'on pourrait avoir communication de l'étude de faisabilité pour le relogement ? Par ailleurs, de l'amiante non virulente a été diagnostiquée dans le collège du Vieux-Pont. Dans quelle mesure peut-on confirmer aux élèves et aux parents surtout son innocuité totale ? Y a-t-il une fiche de synthèse du dossier technique amiante (DTA) qui peut être communiquée ? Enfin, bien sûr, si ce bâtiment offre toutes les garanties de sécurité pour les jeunes enfants qui sont amenés à y être accueillis, je serai favorable à ce qu'il soit utilisé, pour que, de l'autre côté, une opération de réhabilitation de l'école actuelle, mais sans destruction et sans vente d'une partie de la cour puisse se faire.

S'agissant de ma position de vote, je suis contre la délibération 7 et favorable à la 8, si la sécurité des enfants est assurée.

Mme Even

Je vais rejoindre la position des deux collègues qui viennent de parler, à savoir que vous tenez deux discours, un face aux élèves et aux enseignants lors des conseils d'école. Effectivement, dans la délibération ici, nous ne voyons absolument pas mention de la vente du patrimoine pour la construction, comme vient de le rappeler Judith SHAN, de villas d'ordre privé. Vous ne parlez pas non plus de hauteur de bâtiment, ni du nombre d'étages que les élèves auront à monter plusieurs fois par jour. Concernant la délibération 7, notre groupe votera contre. Concernant la délibération 8, qui effectivement, prévoit le reclassement des élèves sur le Vieux-Pont, nous souhaiterions avoir des précisions quant aux conditions de transport vers ce collège et si, effectivement, tout a bien été étudié par rapport aux sécurités de ce collège qui est destiné à des élèves plus âgés, à partir d'une dizaine d'années, alors que, là, nous aurons des enfants nettement plus jeunes. Pour l'instant, sur la délibération 8, nous nous abstenons en attendant de réponses de votre part.

Mme Bauche

Monsieur le Maire, je voudrais compléter les prises de parole de mes collègues en faisant un peu un témoignage. Je suis une Boulonnaise depuis 62 ans et j'ai connu des Boulonnais beaucoup plus vieux que moi qui étaient allés à l'école Billancourt. Elle a été construite en 1916. Evidemment, il y a des travaux de modernisation, de mise aux normes et d'adaptation de cette école aux nouveaux besoins de l'enseignement un siècle plus tard.

Mais je voudrais d'abord vous rappeler ce qui fait que les Boulonnais aiment Boulogne-Billancourt. Cette ville n'est pas une banlieue sans âme. Elle a un passé de ville, une histoire de ville. Elle a été, au début du siècle dernier, pour le monde, l'équivalent en innovations, créations et développement économique de ce que la Silicon Valley était à la fin de ce même siècle. L'école Billancourt de filles, l'école de garçons et l'école maternelle sont inscrits dans ce patrimoine industriel, pour assurer la croissance de la démographie et ce, malgré la Grande Guerre. Il y a des générations d'enfants, dont certains ont presque l'âge de l'école qui sont encore Boulonnais et qui sont passés sous les marronniers de la cour. Certains ont raconté aux autres et ont appris de leurs parents le discours de la Directrice lors de l'armistice du 11 novembre 1918, lorsque les cloches sonnaient partout, prononcé surtout pour les élèves du certificat d'études. D'autres se rappellent encore le discours du Directeur au décès, en 1942, d'un maire aimé qui avait développé une exceptionnelle politique d'hygiène et de santé pour ces enfants.

En matière d'urbanisme, notre ville a toujours regardé vers l'avenir, mais elle ne doit pas pour autant piétiner le passé. Des massacres ont eu lieu et ils sont irréversibles. La destruction de l'ancienne Justice de paix, avec sa merveilleuse salle à l'excellente acoustique et la destruction du marché Escudier, qui était fait de pavillons de type Baltard miniatures. Il faut définitivement entrer dans l'ère du respect des bâtiments qui ont une âme. Cette école devrait être, elle aussi, classée au patrimoine, sinon de l'humanité, au moins au patrimoine des Boulonnais. On doit certes la faire évoluer, mais on ne doit pas la casser.

Vous dites avec aplomb dans le document qui nous est soumis et qui est assez incomplet par rapport à ce qui est proposé aux membres du Conseil d'école, que le Grenelle 2 a décidé de son sort. Le Grenelle 2 développe la philosophie du durable, par opposition à l'éphémère et n'a certainement pas prévu de démolir une telle école. Les parquets de chêne de trois centimètres d'épaisseur ne sont certainement pas destinés à partir en fumée, alors qu'ils stockent du CO₂ de façon continue depuis 100 ans. Toutes les écoles construites depuis les 30 dernières années ont eu de multiples problèmes d'étanchéité, de dégradation de façade, etc. L'école Billancourt demeure solide face au temps depuis 100 ans.

Cette école doit être modernisée et adaptée, comme l'a été sous le mandat précédent l'école Thiers. L'ancien collège du Vieux-Pont étant disponible, il offre la possibilité d'accueillir

les élèves pendant les adaptations nécessaires à un coût plus économique que l'école Thiers et plus rapidement, puisque vous ne serez pas contraints de faire les travaux en site habité.

Il est aussi probable que les Grenelle 1 et 2 fronderaient le nez, autant que les Boulonnais, en vous voyant détruire l'école maternelle construite il y a moins de 30 ans, alors que vous étiez adjoint dans l'exécutif boulonnais – plus ou moins. Vous détruisez une école de 30 ans : ce n'est pas tellement « grenello-compatible ». Mais il nous manque des informations dans cette délibération. Vous auriez un projet de promotion immobilière présenté comme non négociable lors du dernier conseil d'école extraordinaire. Vous auriez le projet de réduire la cour de récréation des enfants pour faire place à cette promotion immobilière. Franchement, nous acceptons bien volontiers que vous lanciez un concours de maîtrise d'ouvrage pour une restructuration, une mise aux normes et un complément de trois classes, mais il faut nous confirmer qu'il n'y aura pas de démembrement de l'assiette foncière de l'école et que figurera dans le cahier des charges le respect de l'esprit de Jules Ferry. En fait, tout dépend du cahier des charges qui sera proposé au concours.

En tout état de cause, si nous pouvons aussi vous autoriser à solliciter des subventions, je ne vois pas comment on pourrait voter l'article 5 qui vous autorise à signer le permis de démolir. Monsieur le Maire, je suis sûre que vous ne voudrez pas demeurer dans la mémoire des Boulonnais comme le Terminator de l'école Billancourt et le bétonneur des cours de récréation.

M. Baguet

D'autres demandes de parole ? Oui, Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, après ce qu'ont dit les précédents orateurs et notamment Madame Bauche, qui a fait un très gros travail de préparation, je voudrais vous dire deux choses. Je vous ai accompagné il y a quelques jours pour inaugurer le lycée réhabilité. Ce lycée se trouve juste en face de l'école Billancourt. Je me suis dit qu'il fallait réserver à l'école Billancourt le même traitement que celui que nous avons réservé à l'école Thiers, c'est-à-dire maintenir les façades qui ont un caractère historique et rebâtir, derrière, une école moderne répondant à toutes les normes en matière de sciences et d'énergie, etc.

Première observation, le programme qui a été établi ne tenant pas compte du maintien de ces façades, nous ne pouvons pas l'adopter. Deuxièmement, je trouve que, dans une opération aussi importante qui va coûter assez cher, puisque c'est une restructuration complète, l'opposition aurait pu être associée à l'établissement du programme, étant donné, qu'avec le groupe scolaire Thiers, que nous avons entièrement réhabilité et avec le groupe scolaire au nord de la route de la Reine, qui est entièrement neuf, nous avons une petite expérience de ces opérations, qui aurait sans doute permis d'éviter

quelques ennuis. Vous l'aurez donc bien compris, nous votons contre la délibération numéro 7.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Je vais répondre, puisqu'en plus, vous me faites l'honneur, Monsieur Fourcade de rappeler que nous avons engagé ensemble la rénovation de l'école Thiers. Madame Bauche l'a dit. Je n'ai pas du tout honte, Madame Bauche. J'ai été premier adjoint de Jean-Pierre Fourcade, chargé des affaires scolaires en 1995. Lorsqu'il m'a demandé d'établir un état des lieux du patrimoine scolaire, en 1997, nous avons constaté qu'il y avait deux écoles qui étaient prioritaires. C'était Thiers et Billancourt. A l'époque – je m'en souviens très bien – nous avons eu une réunion, nous avons échangé et nous avons donné la priorité à Thiers. Je ne sais plus exactement pour quelle raison, mais je pense que nous avons pris la bonne décision ensemble de rénover Thiers.

La petite erreur que nous avons commise quand même à l'époque, c'est que nous avons voulu faire une opération en site occupé. Cela coûte beaucoup plus cher. A l'époque, je crois que nous étions sur une base de 10 millions de francs. Je crois que c'était l'estimation de départ. Nous avons dû terminer, sur l'école Thiers, à 65 millions de francs, à peu près 11 millions d'euros actuellement. C'est normal, parce que nous avons rencontré beaucoup de difficultés. Nous avons voulu garder un maximum d'éléments. C'est cela qui a fait que le projet a dérapé, mais nous l'avons tout à fait assumé. Il fallait le faire. Mais là, je ne comprends pas.

Vous nous reprochez les uns et les autres de tenir un « double discours », mais vous aussi, vous tenez un double discours. Depuis 1995, il y a un vrai problème de sécurité dans cette école. Cela fait quand même 15 ans que cette école réclame des travaux de mise en sécurité et vous savez très bien que certaines normes électriques notamment datent de 1975-1985, d'autres datent de 1995, ce qui fait que lorsqu'il est nécessaire d'intervenir sur le réseau électrique de l'école, toute modernisation partielle est impossible parce que les équipements ne sont pas aux normes actuelles. Il faut donc refaire la totalité de l'électricité., aujourd'hui, les travaux dans cette école sont devenus une question de sécurité,

Le souci de la sécurité a le mérite de nous rapprocher sur cette question. Oui, il faut faire d'urgence des travaux dans cette école. C'est un problème essentiel pour la sécurité de nos enfants et nous y sommes tous attachés. Madame Shan, vous ne pouvez pas conditionner votre vote à la question de la sécurité des enfants. C'est nous faire un procès d'intention. Madame Shan, nous sommes pères et mères de famille pour la plupart dans ce conseil municipal, nous ne sommes pas des inconscients. Bien évidemment, nous faisons tout pour assurer la sécurité maximale des enfants. Ne nous faites pas passer pour des gens sans cœur et sans âme.

Deuxièmement, en ce qui concerne les coûts. Monsieur

Solère le sait, puisqu'il siège au conseil d'administration de Bartholdi : l'école Bartholdi est en travaux depuis des années et des années, là encore nous avons voulu procéder à une rénovation en site occupé et là encore, cela engendre des difficultés. Certaines poutres étaient en bois. Le jour où a été retiré le coffrage en ciment, nous avons découvert que les poutres étaient pourries et qu'il fallait les changer. Du coup, cela a coûté beaucoup d'argent.

Vous ne pouvez pas d'un conseil à l'autre, Monsieur Vincent, nous reprocher de dépenser de l'argent ou de ne pas faire assez d'économies ou de ne pas réduire assez la dette et en même temps appeler à la dépense générale et excessive dans un établissement. Il faut trouver un équilibre entre les deux. La préservation de nos dépenses publiques et la mise en sécurité des enfants sont des priorités. Il faut également répondre, puisque quelqu'un a fait une intervention sur le développement durable, à cet enjeu. Cette école est celle dont le coût de fonctionnement est le plus élevé de la ville. Elle ne répond en rien aux principes du développement durable. Vous ne pouvez pas défendre en même temps le développement durable et le Grenelle 2 et laisser l'école dans cet état. Il y a des pertes d'air partout et des problèmes thermiques. Nous avons effectivement des beaux parquets en chêne, Madame Bauche, mais la moquette qui est posée dessus ne permet pas d'en profiter. Il y a des tas de choses comme celles-là.

Il faut que nous réfléchissions et travaillions en commun, tous ensemble. Je suis d'accord, Monsieur Fourcade, aujourd'hui rien n'est figé, donc nous pouvons travailler ensemble. Il y a eu de la concertation. Il y a eu de l'échange. L'inspectrice d'académie a été associée. Monsieur Baroli et Monsieur Mougin ont tenu quatre réunions avec les parents d'élèves. Les enseignants ont été vus aussi. Moi aussi, Monsieur Solère, j'ai reçu la pétition cette après-midi : environ 20 signatures. Combien y a-t-il de parents d'élèves dans l'école ? 650. Nous avons les mêmes parents qui sont là, qui sont d'ailleurs des élus, qui sont des professionnels de la politique. Il faut quand même savoir ce que vous voulez faire. Il faut choisir.

Evidemment, il faut préserver. La préservation de la façade, pourquoi pas ? Je ne suis pas contre. Simplement, tout cela aura un coût. Nous sommes partis sur un coût donné. Quant aux arguments sur les cours de récréation diminués, il faut savoir que les cours vont être rééquilibrés. La cour de la maternelle est trop petite. Peut-être pourrions-nous rééquilibrer les cours entre maternelle et primaire. Aujourd'hui, les conditions de travail du personnel de service, les conditions de restauration de la maternelle sont insatisfaisantes. Les chariots sont obligés de passer à l'air libre. En discutant avec les agents de service et les enseignants de la maternelle, je me suis bien rendu compte que nous ne pouvions pas pas nourrir nos petits bouts de chou de trois à six ans dans des conditions pareilles. Les agents de service mettent des sortes de couvertures sur les chariots. Nous n'avons pas l'impression d'être dans la 36^{ème} ville de France au XXI^{ème} siècle.

Tout cela est une question d'équilibre, de réflexion. Il est

vrai, il faut préserver ce qui peut l'être, à des coûts raisonnables, en nous projetant dans l'avenir et en sécurisant l'établissement scolaire. Il s'agit là d'une grosse opération. Comme l'a dit Jean-Pierre Fourcade, cela va coûter beaucoup d'argent. La réhabilitation concerne deux écoles, un gymnase et un centre de la petite enfance. Et nous avons la possibilité de valoriser un peu de foncier. Si nous pouvons le faire, nous le ferons. Il n'y a pas de raison que le contribuable finance la dépense à 100 %. L'école Maître-Jacques a été financée à 100 % par le contribuable. Il faut sur ce sujet rester raisonnable.

Il faut trouver un équilibre. Nous allons réfléchir ensemble. Nous allons continuer la concertation avec les parents d'élèves. Moi-même, j'ai reçu la Directrice dans mon bureau. Nous allons travailler tous ensemble pour l'amélioration de cette école et, en tout cas, la mise en sécurité.

Comme cela a été dit par les uns et les autres et comme Monsieur Solère l'a évoqué, le collège du Vieux-Pont est disponible. Nous allons utiliser cette structure. Nous avons prévu des budgets. Nous nous sommes déjà rapprochés du Conseil général. Marie-Laure Godin a déjà étudié la manière de sécuriser au maximum l'itinéraire jusqu'à l'école. Cela me paraît plus raisonnable. Jean-Pierre Fourcade faisait allusion tout à l'heure à la rénovation du lycée Jacques-Prévert. Tous les discours qui ont eu lieu après, y compris celui de Monsieur Kaltenbach, la Ville a été remerciée pour avoir mis des locaux à disposition afin d'accélérer et de sécuriser le chantier.

Tout le monde convient donc que nous ne pouvons pas faire un chantier en site occupé. Là, nous avons cette opportunité et nous allons la saisir. Mais remettre le collège du Vieux-Pont aux normes pour accueillir des petits coûte aussi de l'argent. Nous parlions des étages. Madame Bauche, comme cela a été dit par Madame Lavarde tout à l'heure, l'école Ferdinand-Buisson-Point du Jour et l'école de la rue de Sèvres ont été construites dans les années 30. Il y a eu des enfants depuis 80 ans dans ces écoles. Personne n'est mort du fait qu'il y avait trois ou quatre étages dans l'école. Aujourd'hui, en plus, il est possible de mettre des ascenseurs à tous les endroits pour les personnes à mobilité réduite. Au XXI^{ème} siècle, nous pouvons aussi reprendre les idées des années 30, c'est aussi respecter le patrimoine de la ville et respecter l'identité de la ville et le parcours des années 30. Nous avons des possibilités. Il faut simplement maintenant avancer. Nous lançons donc les procédures.

Nous débattons effectivement avec les parents d'élèves, la communauté éducative, les agents municipaux qui travaillent dans ces écoles – et qui attendent cette reconstruction avec beaucoup d'impatience. Nous allons le faire ensemble. Je crois qu'il faut lancer le projet. Nous adapterons le programme et nous allons nous adapter.

Encore une fois, l'esprit est : sécurisation des enfants, mise aux normes, développement durable et vigilance quant au budget alloué à ces travaux. Je remercie Monsieur Baroli, Monsieur Louap, Madame Bondoux, Monsieur Mougin et tous ceux qui ont travaillé sur ce projet et qui ont rencontré les dif-

férents interlocuteurs. Ils ont fait avancer ce projet. Depuis 1995, il est de notre responsabilité de nous saisir de ce dossier. Aujourd'hui, nous sommes dans une société où nous ne pouvons plus rien faire. Tout le monde se mobilise contre, mais à un moment il y a aussi des responsabilités que nous devons assumer et nous devons offrir à ces enfants et à ces enseignants les meilleures conditions de sécurité et les meilleures conditions d'enseignement et d'éducation. Nous sommes tous là pour cela. Mieux l'école sera construite, plus elle sera adaptée aux nouvelles méthodes d'enseignement et mieux s'en porteront nos enfants. Des générations entières nous en seront reconnaissantes, Madame Bauche. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°7 est adoptée à la majorité.

Vote contre des groupe @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ainsi que de Mme Shan, M. Solère et M. Gardillou (non inscrits).

M. Baguet

Je mets aux voix la délibération numéro 8. Monsieur Fourcade, pardon.

M. Fourcade

Nous votons la délibération numéro 8, car nous comprenons bien qu'il faut utiliser cet espace pour loger les enfants, en espérant que les conditions de sécurité seront meilleures au Vieux-Pont qu'elles ne le sont à l'école Billancourt.

M. Baguet

Merci de votre sagesse, M. Fourcade. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°8 est adoptée à la majorité.

Abstention du groupe @lternance.

9. Bassin provisoire de la piscine – autorisation donnée au maire de déposer le permis de construire à titre précaire correspondant.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet de lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour l'édification d'un bassin provisoire, s'agissant de la piscine de notre ville. En effet, ainsi que vous le savez, dans le cadre de l'opération qui sera prochainement engagée pour réparer sur cette piscine les désordres dont nous avons longuement parlé, il est prévu d'avoir recours à un bassin provisoire. Ce bassin provisoire, dont le montant sera pris en charge par l'assurance dommages ouvrages qui couvre

cette opération et qui est estimé à environ 1 million d'euros TTC, devra être implanté sur l'espace actuel du solarium et fonctionnera de manière totalement autonome.

Cependant, s'agissant d'un équipement recevant du public (un ERP) apparenté à un chapiteau, il doit faire l'objet d'un permis de construire pour une installation prévue pour une période de 6 à 9 mois. C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à déposer un permis de construire à titre précaire concernant cet équipement spécifique qui nous contraint à cadrer avec les exigences réglementaires liées encore une fois à la sécurité.

M. Graffin, rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux

Il a été précisé que le bassin provisoire comporterait huit lignes sur une longueur de 25 mètres et avec une profondeur de 1,2 mètre. Par ailleurs, tous les bassins de la piscine seront fermés pendant les travaux. La commission a donné un avis favorable. Madame Shan n'a pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé à avoir des informations sur le calendrier de la fermeture. Il a été répondu que les experts des deux parties sont encore en train de s'affronter et que la Ville a d'ailleurs choisi de se faire accompagner par un spécialiste dans ce domaine. De manière certaine, le solarium, de même que la piscine resteront ouverts pendant toute la saison estivale. La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Des demandes de parole sur ce sujet ? Nous revenons sur ce sujet pratiquement à chaque conseil. Oui, Monsieur Fusina. Ne refaisons pas l'historique, Monsieur Fusina.

M. Fusina

Non, je vous rassure. Simplement, je souhaiterais avoir les garanties que l'assureur prendra en charge la totalité du paiement de cet équipement provisoire.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non, il n'y en a pas. Effectivement, l'assureur prend en charge les dégâts matériels, à hauteur de 15 millions d'euros et les dégâts immatériels, à hauteur de 1,5 million d'euros. Nous poursuivons, parce que c'était la décision après les expertises, mais nous pouvons très bien engager des procédures complémentaires, si jamais ces sommes étaient dépassées pour obtenir des remboursements complémentaires. Mais l'idée – Madame

Lavarde l'a dit – est que nous laissons la piscine en l'état pour tout l'été. Nous avons un mois pour mettre en place le bassin provisoire. Nous avons la date de début des travaux et nous faisons un compte à rebours d'un mois et fermons la piscine pour mettre en place ce bassin provisoire. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.

10. Extension des possibilités de règlement par chèque emploi service universel à la prestation municipale d'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de moins de six ans. Autorisation donnée au maire de signer le dossier d'affiliation correspondant au centre de remboursement du chèque emploi service universel.

Madame Marie-Anne Bouée , Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Par délibération du 12 juillet 2007, le conseil municipal a instauré la possibilité de régler par chèque emploi service universel (CESU) « préfinancé » les prestations municipales de crèche, jardin d'éveil et jardin d'enfants. En 2009, ce moyen de règlement a été étendu à l'animation du soir en maternelle et aux études dirigées en élémentaire.

Suivant cette dynamique d'extension, le législateur a souhaité associer également les prestations d'accueils de loisirs sans hébergement, des mercredis et des vacances scolaires, aux activités payables en CESU, pour les enfants de moins de 6 ans conformément à l'article du code de la Santé.

Au vu de ces éléments, je vous propose que les conditions d'affiliation de la ville de Boulogne-Billancourt au Centre de remboursement du CESU soient renouvelées, afin d'y inclure cette nouvelle opportunité de paiement offertes aux Boulonnais.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme LAVARDE, rapporteur de la Commission des Finances :

La commission des finances souhaite savoir si les familles ont la possibilité de régler les activités extrascolaires avec des chèques vacances et si le dispositif exposé dans la présente délibération concerne aussi les activités offertes par l'école municipale des sports et les ateliers artistiques. La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame Even.

Mme Even

Nous votons cette délibération. Je voulais juste rappeler qu'il y a quelque temps, j'avais posé une question concernant le paiement des séjours par le biais des chèques vacances. A l'époque, il m'avait été répondu que cette question allait être étudiée et que l'on me tiendrait au courant de l'avancement des réflexions. A ce jour, je n'ai toujours eu aucune réponse. Je voulais savoir si le paiement des séjours par les chèques vacances était bien à l'étude par vos services. Merci.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Oui, Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

A la lecture de la délibération, on voit que l'expérience tentée en juillet 2007 ne représente aujourd'hui que 1 % des paiements. En conséquence, cela ne nous paraît pas être un succès extraordinaire et, comme le CESU est quand même une formalité plus lourde que de payer par chèque ou de payer en espèces, nous ne participerons pas au vote sur cette délibération.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Pour vous répondre, Madame Even, en ce qui concerne l'utilisation des chèques vacances, ceux-ci sont très réglementés. Nous devons regarder s'il y a une compatibilité entre la régie et la recette municipale, mais nous allons nous pencher sur cette question. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Je le pensais sincèrement. J'ai dit, devant la commission des finances, à Monsieur Fusina que je pensais que c'était le cas, mais aujourd'hui, il est impossible de payer avec les chèques vacances. Il faut voir selon quelles modalités nous pouvons trouver une solution. Ce n'est pas évident. Cela a été très réglementé et il y a un article L.411.13 qui semble poser quelques difficultés.

En ce qui concerne l'utilisation du CESU, là aussi son utilisation est définie légalement et il n'est possible d'utiliser les CESU que pour les structures de petite enfance, les centres de loisirs pour l'animation du soir maternelle et les études dirigées. La présente délibération entérine la possibilité de régler les centres de loisirs maternelle du mercredi et les centres de vacances par CESU. C'est la dernière évolution législative en date. Nous sommes obligés de suivre les évolutions législatives. A chaque fois qu'il y aura une évolution, nous nous adapterons. Nous essaierons d'étendre autant que possible l'utilisation du paiement par CESU.

Monsieur Fourcade, même si cela ne représente que 1 %

des demandes, je pense qu'il serait dommage de s'en priver. Il y a de plus en plus d'entreprises qui délivrent des CESU à leurs salariés. Je trouve étrange votre position de ne pas prendre part au vote par rapport à l'amélioration de la vie quotidienne des familles. Je ne vois pas ce que cela pose comme problèmes au contraire. C'est utile pour ce 1 % des familles, même si cela n'est que 1 %. Je trouve dommage de pénaliser ce 1 %, surtout que cela avait été mis en place au début, en 2007, sous votre responsabilité. Tant pis. Je mets aux voix.

La délibération n°10 est adoptée à la majorité.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prend pas part au vote.

11. Autorisation donnée au maire pour signer la convention de financement avec la CAF des Hauts-de-Seine, pour la mise en place d'un horodatage informatisé des présences au sein des structures de petite enfance de la ville.

Madame Marie-Anne Bouée, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La présente délibération a pour objet la passation avec la CAF des Hauts-de-Seine d'une convention de financement pour la mise en place d'un système informatisé de gestion des présences dans les établissements de petite enfance. Au terme de cette convention, la CAF s'engage à prendre en charge 50 % du coût hors taxes de l'opération, dans la limite d'une participation de 26 520 euros. Le coût d'installation est aujourd'hui estimé à près de 60 000 euros hors taxe.

Il est rappelé que le badgeage est effectif au sein des jardins d'éveil depuis septembre 2010. On constate depuis une amélioration sensible des taux d'occupation dans ces structures. L'extension du dispositif aux crèches collectives est prévue pour la rentrée prochaine. Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer la présente convention.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité avoir des précisions quant à l'utilité du badgeage. Il a été répondu qu'il s'agissait d'optimiser la gestion des places, de connaître avec précision le taux d'occupation au jour le jour et de renforcer les contrôles de sécurité. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est fait confirmer que l'horodatage n'avait pas en lui-même de conséquences directes ou indirectes sur l'évolution à la hausse ou à la baisse des recettes, mais permet seulement un meilleur taux

de remplissage des structures. La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Des demandes de parole sur cette délibération ? Madame Shan, pardon.

Mme Shan

Je voulais juste être sûre de bien comprendre. Quand on dit que cela permet d'accroître les taux d'occupation des établissements, est-ce que cela signifie qu'en fait, cela permet de mettre en place une technique de surbooking ? Dans ce cas-là, qu'est-ce qui se passe si tous les enfants viennent et comment est-ce que les crèches le gèrent, si elles sont confrontées à cela ?

M. Baguet

Madame Bouée va vous répondre.

Mme Bouée

Je vais vous répondre que l'introduction du badgeage ne modifie en rien les principes de facturation ou de surbooking. En même temps, cela nous a permis d'optimiser au maximum les places en crèche. Il n'y a pas de surbooking. Dans les jardins d'éveil, cela nous a permis d'avoir un taux de remplissage. Sur la période septembre 2009 à août 2010, on était à 74 % de facturation. Sur la période septembre 2010 à mars 2011, la facturation atteint 88 %. Ce n'est absolument pas un surbooking.

M. Baguet

Effectivement, nous faisons plus d'heureux. Nous maîtrisons mieux et avons plus d'informations sur les heures de remplissage de nos structures. A partir de là, les directrices de crèche peuvent mieux répondre à la demande des familles et les demandes peuvent évoluer dans la journée ou dans la semaine. Nous ne mettons pas deux bébés par berceau, je vous rassure. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°11 est approuvée à l'unanimité.

12. Personnel communal. Mesures diverses.

Madame Marie-Laure Godin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération comporte six points. Le premier point, comme d'habitude, porte sur l'actualisation du tableau des effectifs. 24 postes budgétaires sont concernés. Le deuxième point se rapporte à l'évolution de la situation statutaire de deux agents non titulaires et la proposition de les placer sur un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, en application de la disposition de la loi de 1984. Le troisième

point concerne le recrutement de deux agents dans le cadre de CDD, le premier portant sur un poste de chargé d'animation des réseaux et de contrôle de gestion au sein de la Direction de la famille, le second concernant un responsable d'opérations au sein des conduites d'opérations complexes à la Direction de l'urbanisme. Le quatrième point concerne l'avis devant être rendu sur la fixation du taux mensuel de base de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs non logés. Ce montant est fixé par le Préfet. Pour l'année 2010, il vous est proposé de maintenir le taux de cette IRL identique à 2009, soit 216,5 euros par mois et par instituteur. Le cinquième point a trait à la fixation du contingent annuel des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Cette fixation a reçu l'avis favorable du CTP le 8 avril dernier. Cette année, le volume des dérogations s'élève à 14 995 heures, contre 16 962 heures l'année dernière, soit une diminution d'un peu plus de 13 %. Enfin, il vous est demandé d'autoriser comme chaque année le recrutement d'agents saisonniers, afin d'assurer notamment dans les écoles l'accueil des centres de loisirs durant la période estivale et d'assurer la continuité du service. Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'est interrogé sur le type de personnels embauchés comme saisonniers pour la Direction de l'éducation. Il a été répondu qu'il s'agissait des agents qui effectuent l'entretien des centres de vacances. Ils remplacent les agents du service logistique de cette Direction durant leur période de congés d'été. Les éducateurs sportifs qui interviennent durant l'été sont quant à eux des titulaires ou des vacataires. Aucun saisonnier n'est recruté sur cette activité.

Concernant l'indemnité représentative de logement (IRL), il a été précisé que cette disposition concernait les instituteurs et avait vocation à disparaître avec l'extinction de ce corps, remplacé peu à peu par celui de professeurs des écoles, qui ne peut bénéficier de cette indemnité. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a par ailleurs souhaité avoir des indications quant au volume des déplaçonnements des heures supplémentaires. Il a été indiqué que le volume demandé cette année, soit 14 995 heures, est en diminution de 13 % par rapport au volume demandé l'année dernière, qui était de 16 262 heures. Le nombre d'heures sollicitées pour la Direction de la logistique, en diminution également par rapport à l'an passé, s'explique par le nombre d'agents de cette Direction.

Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des Finances :

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est interrogé sur la pertinence des recrutements à l'extérieur d'agents requérant des compétences particulières. Ces recrutements sont justifiés par l'absence de candidatures en interne. La

commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur Fourcade et Madame Even.

M. Fourcade

Bravo pour la diminution du contingent annuel des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. C'est un progrès et une économie. Nous voterons la délibération, sauf le point 3, qui ne nous paraît pas nécessaire, comme à chaque fois.

M. Baguet

Merci. Madame Even.

Mme Even

Nous demandons un vote par division. Nous voterons contre les points 2 et 3.

M. Baguet

Merci. Pas d'autres demandes d'intervention. Donc vous avez exprimé vos votes. Je mets donc au vote la délibération. Madame Shan, vous êtes contre quoi ?

Mme Shan

Je suis contre les points 2 et 3. Pour le reste, je suis pour.

Point n°1 : Adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Adopté à la majorité. Vote contre du Groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite).

Point n°3 : Adopté à la majorité. Vote contre du Groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite). Abstention du Groupe Unis pour Boulogne-Billancourt

Point n°4 : Adopté à l'unanimité.

Point n°5 : Adopté à l'unanimité.

Point n°6 : Adopté à l'unanimité.

13. Zac Seguin Rives de Seine – attribution d'une subvention de fonctionnement au « Cirque en Chantier » - autorisation donnée au maire pour signer la convention d'objectif correspondante.

Monsieur Pascal Fournier, Maire-Adjoint, rapporteur.

Je vais maintenant vous parler de cirque. N'y voyez aucune métaphore ou jonglerie verbale. Après l'ouverture du jardin de l'île Seguin, premier espace ouvert au public depuis l'an dernier, et la signature d'un avenant au contrat d'usage pour permettre l'ouverture du pont Siebert et la traversée de l'île par

les piétons et les cyclistes depuis Meudon, la Ville poursuit donc son programme d'animations éphémères pour faire vivre l'île le temps de son aménagement définitif. L'ouverture d'un restaurant, l'aménagement du pavillon d'information de la SAEM et d'un lieu de mémoire des usines Renault seront autant de lieux pour donner l'occasion aux Boulonnais de se réappropriier l'île.

Dans cet esprit, Madona Bouglione a présenté à la ville de Boulogne-Billancourt un projet d'animations du jardin de l'île Seguin baptisé « Cirque en Chantier », comprenant notamment un partenariat avec le Cirque du Soleil, qui – je le rappelle – a été un très grand succès il y a quelques années.

La programmation de la première saison proposera donc une création française, *Pentimento* de Madona Bouglione, Sarkha un spectacle de l'Ecole Nationale des Arts du Cirque de Tunis, qui sentira très bon le jasmin, et à l'automne 2011, *Corteo* du Cirque du Soleil.

L'ensemble de ces éléments ont conduit la ville de Boulogne-Billancourt à souhaiter apporter son soutien financier pour 2011, à hauteur de 150 000 euros, ce qui fera à peu près 70 représentations. Dans ces 150 000 euros, je me fais fort aussi d'obtenir des animations dans la ville.

Je vous propose, mes chers collègues, d'autoriser le Maire à signer le projet de convention annexé à la présente délibération.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a indiqué ne pas bénéficier d'assez d'informations concernant cette délibération. Il souhaite avoir communication de la convention relative à la mise à disposition du terrain daté et de connaître le bénéficiaire de cette mise à disposition. La Ville apportant un soutien financier à hauteur de 150 000 euros, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt souligne que le versement en une fois de cette subvention minimise de fait les garanties que la Ville pourrait prendre relativement à sa bonne utilisation. En outre, il a été demandé le nombre de places du chapiteau et le taux de remplissage prévu dans le budget prévisionnel. Le groupe souhaite également connaître les conditions dans lesquelles la pelouse de Reuilly est mise à disposition par la Ville de Paris aux cirques qui s'y installent, ainsi que les contreparties au versement de la somme de 200 000 euros à Madona Bouglione.

Le groupe @lternance s'est interrogé sur les contreparties à la subvention. Il a souhaité connaître l'implantation géographique prévue pour le chapiteau ainsi que son accès. Il souhaite savoir si un stationnement de caravanes est envisagé.

Il a été répondu en commission que les représentations seraient données sous un chapiteau de 700 places, avec un prix du billet qui varie en fonction des catégories de places, à

partir de 30 euros. Les hypothèses de fréquentation retenues dans le budget prévisionnel sont de la moitié de cette jauge. Le stationnement des véhicules est prévu sur l'île autour des chapiteaux. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des Finances :

En commission des finances, des précisions ont été apportées sur le bail. Il a bien été précisé que c'est la SAEM qui est propriétaire du terrain et que la Ville en bénéficie, via une convention d'usage. Le cirque en chantier ne paiera pas de loyer. Par contre, il va signer un bail avec la SAEM. Ce sujet sera à l'ordre du jour d'un prochain CA de la SAEM. La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Oui, Madame Bauche et Monsieur Tisseyre.

Mme Bauche

C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles Madame Shan a posé une question. Moi, j'ai posé des questions en commission des affaires sociales et la réponse partielle a été apportée dans une autre commission. Evidemment, parfois, il y a malonne. Je voudrais tout d'abord vous dire ma satisfaction de voir un grand cirque s'installer à nouveau à Boulogne-Billancourt. Le spectacle vivant est un art, une occasion de partage et de convivialité, d'émerveillement et de rêve. Autant d'éléments que la nouvelle programmation annoncée par la SAEM nous promet de retrouver.

Avec Pentimento, créé à Istres il y a quelques années puis donné à Puteaux, nous aurons du tulle, des funambules et du blanc de céruse. Je m'en réjouis. Le problème, c'est que ce blanc, qui maquille le visage des artistes, on le retrouve en maints points de cette convention que vous souhaitez nous faire adopter ce soir, du numéro SIRET au relevé d'identité bancaire de l'association, en passant par les termes de l'accord. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous avons un certain nombre de questions à vous poser quant au calendrier, aux garanties et au montage de cette opération.

Tout d'abord, j'ai lu sur l'excellent site de la SAEM que Cirque en chantier allait occuper l'île durant trois ans, le temps de lancer la construction du Globe de la Cité des cirques, tout un programme sur lequel je pense que nous aurons l'occasion de revenir. Trois ans donc, occupés par une association en relation avec un certain nombre de structures gigognes de différente nature, à savoir associations et sociétés, toutes détenues par le même aréopage. Je tiens la liste à votre disposition. Cela fera l'objet de ma première question.

D'octobre 2010, quand vous nous annoncez la signature d'un protocole d'accord avec Madona Bouglione, à aujourd'hui, où vous nous demandez de verser une subvention à Cirques en chantier, plusieurs événements se sont produits. En décembre 2010, la société Le Globe était en cours de formation. En mars 2011, vous avez signé une convention. L'association Cirque en chantier, pour laquelle vous nous demandez de voter une substantielle subvention de 150 000 euros, a vu le jour fin avril, une association qui, au passage, compte deux membres, conseil d'administration et assemblée générale confondus, un nombre probablement que vous jugez nécessaire et suffisant à son administration.

Autant d'instances d'octobre à mai, Monsieur le Maire, avec quelles personnes physiques et/ou quelles personnes morales avez-vous eu affaire en octobre 2010 puis en mars 2011, puis aujourd'hui : quelle est la constance dans cet enchaînement ?

Deuxième question : par ailleurs, une collectivité publique ne signe pas une convention de ce type qui engage de l'argent public sans précautions ni garanties. J'ai donc demandé lors de la commission à ce que l'on me donne le bail ou le projet de bail, pour que je puisse le voir. On ne me l'a pas montré. J'ai demandé à consulter votre protocole d'octobre et votre accord de mars. On ne me les a pas montrés. Vous comprendrez que je manque d'éléments pour apprécier justement la situation. Or nous traitons avec un milieu spécifique, le milieu du cirque. Le cirque, ce sont de grandes familles, dont Madona Bouglione est une notable représentante, des légendes, des réseaux incroyables, du rêve, de l'éphémère, de l'effort, du risque et des montages administratifs et financiers. Pour le meilleur et pour le pire, on aurait signé, dirais-je.

Ainsi, moi qui suis chef d'entreprise, je réagis lorsque je m'aperçois que l'on utilise encore dans des mentions légales, par négligence, sans doute, le numéro SIREN d'une société radiée du greffe du tribunal de commerce depuis 2008. Le cirque, ce sont des artistes entrepreneurs, mais qui en l'occurrence, ont tellement conscience d'être des artistes et non des gestionnaires, qu'ils ont pris soin aux articles 10 à 12 des présents statuts de l'association Cirque en chantier de décréter leur totale irresponsabilité.

Moi qui suis élue, je réagis encore. Est-ce bien raisonnable qu'une ville traite avec une telle structure ? Si vous tenez absolument à avoir un interlocuteur associatif, pourquoi ne pas s'entendre plutôt avec l'association des Bâisseurs d'éphémère, qui existe depuis 2007, a le même objet et est animée par les mêmes personnes. On aurait au moins des comptes, des rapports d'activité, bref, les pièces requises par une collectivité publique, avant tout versement de subvention.

Troisième question : dans le détail de la convention, je trouve encore une matière à réagir. Dans l'article 4, pourquoi ne stipule-t-on pas dès maintenant les règles du partage de la meilleure fortune entre la Ville et l'association si la fréquentation excède les prévisions ? L'article 9 : pourquoi les litiges

devraient-ils se régler devant le tribunal de Cergy-Pontoise, alors que l'association est parisienne et que la ville dépend des tribunaux de Nanterre et de Versailles. J'espère que vous m'apporterez des réponses, mais en l'état, le moins que l'on puisse dire, c'est que nous ne bénéficions d'aucune garantie et n'avons pris aucune précaution.

Quatrième point : je voudrais en venir au montage proposé dans cette délibération. Si je comprends bien, la Ville de Boulogne-Billancourt s'apprête à verser 150 000 euros à une association qui n'a pas trois semaines d'âge légal à l'heure où je vous parle. Je passe sur ce délai et ce montant qui en feraient rêver plus d'un, pour vous poser la question : pour quoi faire ? Pour qu'à son tour, cette association loue à une entreprise privée, le Cirque du Soleil, un espace gracieusement mis à sa disposition par la SAEM, afin d'en tirer un profit programmé de 200 000 euros. Où est l'intérêt de la Ville ? Où est l'intérêt de la SAEM ? La Ville ne peut-elle pas louer directement un site au Cirque du Soleil qui, de toute façon, tourne en Europe régulièrement ?

Allons plus loin. La convention prend fin en décembre 2011. Nous savons que cette programmation va être renouvelée pendant trois ans. Aurons-nous à verser une subvention identique l'an prochain dans le cadre d'une deuxième convention ?

Monsieur le Maire, ce n'est pas parce que l'on traite avec le monde du cirque que l'on peut se permettre un tel flou artistique. Ce laxisme ne fait pas bon ménage avec une collectivité publique et avec la rigueur revendiquée qui guide l'action de votre adjointe aux finances.

Je vous rappelle que nous avons reçu le Cirque du Soleil en 2005 sur les terrains Renault. Le terrain avait été prêté gracieusement par Renault, la Ville s'étant juste chargée de la circulation et du stationnement. Le Cirque du Soleil n'avait alors sous-loué à aucun intermédiaire. A l'époque, non seulement nous n'avions pas sollicité le contribuable boulonnais, mais, en plus, nous avons passé un accord avec ce cirque qui avait proposé aux Boulonnais plus de 60 emplois temporaires et de longue durée. Sans subvention, nous avons conjugué le succès public d'une animation de grande qualité et le dynamisme économique. Expliquez-nous pourquoi vous en passez cette fois-ci par ce montage compliqué et cette logique de subvention, qui force les délais avec des associations créées dans l'urgence et qui ne semble pas servir au mieux l'intérêt de notre ville, dont vous sollicitez les fonds.

Vraiment, les Boulonnais s'approprient d'autant mieux votre projet qu'il sera indolore pour leurs impôts. Nous avons peur que le coût pour le Cirque en chantier pour l'année 2011 ne préfigure des frais inconsidérés pour les années à venir. Je vous remercie de bien vouloir répondre à chacun de mes quatre questions et de nous faire communiquer les pièces que je vous ai demandées lundi dernier et qui ne nous ont pas été encore communiquées.

M. Baguet

Merci. Il y a Monsieur Tisseyre d'abord.

M. Tisseyre

Merci. Je serai beaucoup plus concis que ma collègue. Cela peut s'apparenter à une opération de diversion, en attendant d'avoir un peu plus de concret sur cette île. Peu d'informations nous ont été données sur cette initiative qui transpire la précipitation. Peu de précisions aussi quant aux partenaires associés, ce qui peut nous donner la fâcheuse impression de faire un chèque en blanc concernant les 150 000 euros. Nous notons aussi que les prix de ce spectacle seront assez élevés pour les familles boulonnaises. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération.

Puisque nous accueillons le spectacle de l'Ecole nationale des arts du cirque de Tunis, permettez-moi de souhaiter le meilleur accueil à nos amis tunisiens.

M. Baguet

Merci. Monsieur Askinazi

M. Askinazi

Monsieur le Maire, je voulais juste vous informer qu'alors que nous n'avons pas encore voté la délibération, des places sont en vente sur internet pour ces représentations, notamment du Cirque du Soleil. Je vous remercie.

M. Baguet

Merci. Madame Shan.

Mme Shan

Ma question s'adresse aux conseillers généraux. Je voulais savoir, puisqu'ils sont co-financiers, s'ils ont déjà voté la subvention du Conseil général 92. Ma deuxième question : comment ce projet peut-il s'articuler avec les horaires des parcs et jardins, qui conditionnent la fréquentation de l'île ?

M. Baguet

Merci. Monsieur Gardillou.

M. Gardillou

Monsieur le Maire, je suis un peu inquiet par rapport à la question de Madame Bauche. Il y a une question voire deux qu'il me semble devoir approfondir avant de donner une subvention à une association Cirque en chantier dont le numéro de SIRET apparemment ne correspond pas à la bonne société et dont le numéro bancaire vraisemblablement ne correspond pas non plus. Je crois qu'il faudrait approfondir ces deux points, avant de voter cette délibération. Si elle devait être votée dans l'état, je voterai contre.

M. Baguet

Merci. Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, j'approuve votre souci et celui de l'éminent maire adjoint aux affaires culturelles, de vouloir animer un peu l'île Seguin qui est bien vide. Mais, franchement, nous avons pu faire venir le Cirque du Soleil il y a quelques années sans lui donner de subvention. Là, nous demander 150 000 euros pour qu'il vienne, cela me paraît vraiment exagéré. Donc vous comprendrez que nous ne votions pas cette délibération.

M. Baguet

Merci. Madame Bauche, je vous signale que, dans le règlement intérieur, il y a un temps de parole qui est limité. Jean-Pierre Fourcade avait régulièrement ici un chronomètre qu'il utilisait. Je n'utilise pas le chronomètre, mais je crois que vous êtes bien intervenue. Laissez-moi vous répondre, Madame Bauche. Vous avez parlé près de 12 minutes. Si, à un moment, les 55 élus parlent 12 minutes... La prochaine fois, j'appliquerai le règlement intérieur et je déclencherai le chronomètre. Je vais répondre à vos nombreuses questions.

Sur le problème de la convention et le problème de la mise à disposition du terrain, je vous confirme qu'un bail a été signé par l'association Cirque en chantier. L'association a été créée dans la préfiguration de l'installation définitive du Globe et de Madonna Bouglione sur l'île Seguin. Un protocole, je vous le confirme, a été signé avec le Globe, qui s'est engagé à construire 14 000 mètres carrés – nous en avons parlé ici – et dont l'architecte sera Philippe Starck et qui sera composé d'un petit centre d'hébergement et de formation pour les artistes de cirque du monde entier. Il y aura également une piste, bien sûr. Il y aura une salle de 1 400 places, je parle sous le contrôle de Monsieur Fournier. Il y aura également des ateliers numériques ainsi que la résidence. Globalement, ils avaient prévu un projet de 10 000 mètres carrés. Ils le portent à 14 000 mètres carrés.

Dans la préfiguration de l'installation de cet équipement culturel de haut niveau, il y aura une salle numérisée, avec la possibilité d'une scène en hémicycle, avec des gradins. Tout sera parfaitement équipé, avec la possibilité d'avoir aussi une piscine sous la scène. C'est ultra-moderne et c'est à l'image de ce qui s'est fait dernièrement à Macao. C'est donc un très beau projet et la société Globe s'est engagée à le réaliser avec Philippe Starck et d'autres partenaires.

En attendant, j'ai trouvé, comme l'a dit Jean-Pierre Fourcade, une « bonne idée » pour profiter de cette collaboration avec la société de Madonna Bouglione, pour être très précis. Je lui ai demandé comment nous pouvions créer une animation sur l'île et commencer à habituer les Boulonnais et les autres à venir sur l'île et profiter de cette animation. Nous avons décidé de créer une structure temporaire, qui permette

d'accueillir différents cirques, parce qu'il n'y aura pas que le seul cirque Madonna Bouglione. Vous avez cité Pentimento. Il y aura également l'école nationale du cirque de Tunis, le Cirque du Soleil, qui ne fait pas d'installation en dur. Il y a très peu de sites en dur dans le monde entier. Ils ont surtout des sites itinérants et ne restent jamais dans la même ville. Ils tournent. La responsable canadienne m'avait même dit avec son accent québécois : « Il faut savoir susciter le désir ». Effectivement, ils font 90 jours dans un endroit et partent dans un autre endroit. L'engagement que nous avons avec le Cirque du Soleil, c'est qu'il vienne à périodes régulières. Chaque fin d'année, il viendra s'installer sur l'île Seguin pendant les trois années à venir

Je pense que ce projet d'animation est particulièrement enthousiasmant. Jean-Pierre Fourcade a fait référence à l'installation du Cirque du Soleil sur les terrains Renault en 2005. Ils en ont gardé un très bon souvenir, puisqu'ils ont fait le plein en permanence. Effectivement, le patron du Cirque du Soleil, Guy Laliberté se souvenait du succès qu'avait rencontré son cirque en 2005 à Boulogne et a donc donné son accord immédiatement.

A partir de là, nous avons une collaboration à monter, toujours dans cette préfiguration d'une installation en dur, parce que nous n'allons pas accueillir un chapiteau temporaire et éternellement sur l'île Seguin. Madonna Bouglione a monté une structure qui s'appelle le Cirque en chantier. L'idée est que ce cirque accompagne le chantier de l'île Seguin jusqu'à la réalisation de ce bâtiment en dur.

Une association a été créée pour l'occasion, qui s'appelle justement Cirque en chantier. Là, à mon sens, cette situation juridique n'est pas contestable. Au contraire, cela paraît plutôt bien. Vous avez même des comptes spécifiques, liés à l'association et joints dans la délibération, qui ont été validés par des experts comptables et des commissaires aux comptes, comme pour toutes les associations. Nous ne sommes donc pas du tout dans le flou artistique que vous avez l'air de décrire les uns et les autres. Cette structure est complètement organisée et l'association a signé une convention de mise à disposition du terrain, comme c'est le cas avec toutes les structures aujourd'hui.

Je rappelle que c'est la SAEM qui est propriétaire de l'île Seguin et la SAEM met un terrain à disposition de l'association qui elle-même va assurer les animations. C'est la même et unique entité juridique. Je ne vois pas en quoi cela pose problème. Au contraire, il est plutôt rassurant de savoir que c'est la même association qui loue le terrain à la SAEM avec des conditions. Là, cette association va devoir assurer la viabilisation du terrain, ce qui n'est pas rien, parce que vous ne pouvez pas mettre un chapiteau sur un terrain de guingois. Donc elle va faire des investissements importants et nous allons accompagner l'association dans cette démarche et l'aider par une subvention qui lui sera versée. Nous versons des subventions à l'ACBB et nous versons des subventions à de nombreuses associations qui rapportent, en contrepartie, à la Ville la possi-

bilité d'accueillir des Boulonnais pour faire du sport, de la culture ou d'autres activités. En l'espèce, nous contribuons à la mise en place de cette association, qui va elle-même assurer des prestations et une animation pour les riverains.

Je ne vois donc pas en quoi tout ceci est vraiment inquiétant. Au contraire, Madame Bauche, nous avons à faire à un montage très structuré et très contrôlé. Cela va être évoqué au conseil d'administration de la SAEM vendredi. Le Directeur général a le pouvoir de signer cette convention de mise à disposition. Donc tout est fait parfaitement dans les règles. Je ne vois pas où portent vos interrogations.

Je vais vous le décrire le cheminement, Madame Bauche, pour répondre à votre première question. Ce sont effectivement des contacts avec Madona Bouglione qui se sont poursuivis jusqu'à l'idée, lorsque je lui ai demandé de réfléchir à une animation sur la ville de Boulogne-Billancourt. Elle s'est engagée notamment à travailler avec une très bonne association qui existe à Boulogne-Billancourt autour du cirque.

Madame Bauche intervient hors micro.

M. Baguet

Madame Bauche, vous avez la convention dans la délibération. Il y a un bail qui a été signé entre la SAEM et l'association. Nous ne sommes pas des amateurs. Le bail n'a pas été signé en mars. Il a été signé dernièrement. En attendant, il y avait effectivement une structure qui a signé un bail de préfiguration. Depuis, nous avons bien sûr régularisé la situation, Madame Bauche. Nous ne sommes pas complètement idiots.

Madame Bauche intervient hors micro.

M. Baguet

Il ne faut pas vous énerver. C'est la même association qui signe le bail avec la SAEM et c'est la même association qui signe la convention de mise à disposition et c'est la même association qui traite avec la Ville. Cela me paraît au contraire être une garantie et une sécurité. Si cela avait été une structure indépendante qui avait signé avec la SAEM et que nous avions signé une subvention à une autre société, nous aurions pris un gros risque. Mais ici, c'est la même structure. C'est un triangle : l'association, la SAEM et la Ville. Il ne vous avait pas échappé que la Ville était majoritaire dans la SAEM. Il ne faut pas raconter n'importe quoi. N'allez pas chercher midi à quatorze heures. Il y a des choses simples dans la vie : une structure chapeau pour une convention tripartite. La SAEM et la Ville se parlent et la Ville est majoritaire dans la SAEM, encore une fois. Donc l'association est tenue...

Madame Bauche intervient hors micro.

M. Baguet

Madame Bauche, arrêtez, vous pouvez nous faire confiance quand même. Il y a une direction générale. Il y a des

commissaires aux comptes. Ne vous inquiétez pas. Il y a toutes les garanties. Sur le protocole, j'ai répondu à la question. S'agissant de l'article 4 et de la raison pour laquelle nous dépendons du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, c'est parce que c'est la règle maintenant, Madame Bauche. La ville a été rattachée au TA de Cergy-Pontoise. Nous ne sommes plus dans le ressort du TA de Versailles, tout simplement. Cela fait déjà un moment. Vous cherchez des choses, alors qu'il suffit de poser les questions pour que nous vous répondions.

Monsieur Fourcade sait très bien que nous relevons du TA de Cergy-Pontoise. Cela fait déjà un moment que nous ne dépendons plus du TA de Versailles, dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire. Cela ne vous avait pas échappé. Nous en avons assez parlé. N'allez pas faire croire que tout est désorganisé. Ensuite, sur le traitement direct avec le Cirque du Soleil, je vous ai répondu. Il s'agissait de votre quatrième question. Comme ça, j'aurai répondu à vos quatre questions. Nous ne pouvions pas traiter directement avec le Cirque du Soleil, parce que justement, le Cirque du Soleil ne voulait être présent que de façon très ponctuelle sur l'île. Je ne vais pas vous relater tout ce que m'a dit la Directrice du Cirque du Soleil, qui est venue spécialement de Montréal avec la directrice du développement, dont le siège est à Londres. Nous les avons rencontrés, nous avons échangé et nous avons passé une matinée ensemble. Nos avocats se sont vus et je peux vous assurer que le Cirque du Soleil a une batterie d'avocats et ne fait pas les choses à la légère. Monsieur Guy Laliberté est expert en la matière. C'est le premier cirque du monde.

Quand la Directrice du Canada est venue spécialement, elle m'a demandé avec qui la convention allait être signée : « Nous allons signer la convention avec le Maire, avec le Préfet... » Elle me demandait l'autorisation de sécurité du chapeau. Elle croyait que c'était le Maire. Je lui dis : « Non, pour les autorisations de sécurité, dans des conditions particulières, c'est le Préfet ». Elle m'a dit : « C'est quoi, le Préfet, par rapport au Maire, par rapport à la Communauté d'agglomération, par rapport à la Région ? ». Effectivement, c'est difficile d'expliquer à une Canadienne qu'il y a cinq structures administratives. J'ai passé un moment pour lui expliquer. Elle m'a dit : « Le Préfet est où là-dedans ? » Je lui ai dit : « Le Préfet est encore à part ». Effectivement, c'est compliqué pour qui n'est pas introduit au système administratif français. Elle m'a posé de vraies questions.

Après, pour répondre aux autres questions, Monsieur Tisseyre, je vous ai répondu que le détail des comptes est à la fin de la délibération. Nous vous les avons donnés. Sur la mise en vente sur internet, Monsieur Askinazi, c'est une précipitation malheureuse. Ils auraient pu attendre le conseil municipal de ce soir, mais à partir du moment où le spectacle va commencer le 23 juin, qu'il y ait une prévente via la FNAC, cela me paraît aussi une garantie de sérieux, parce que la FNAC n'accepte pas de mettre en vente n'importe quel spectacle sur son site. C'est une maladresse. Je le reconnais. Ils auraient pu attendre ce soir pour le faire.

Ensuite, Madame Shan a parlé des conseillers généraux. Je compte sur nos conseillères générales pour trouver une petite subvention au passage. Cela ne fera pas de mal. Je crois que j'ai répondu aux questions de tout le monde.

Je pense que c'est une très bonne idée. Il y a d'autres demandes d'animations sur l'île. Nous sommes en train de les étudier. Il y a des grandes entreprises qui veulent utiliser l'île pour des manifestations particulières. Je rappelle que nous allons ouvrir le complément du parc de Billancourt et l'accès côté Meudon très prochainement. Le fait d'avoir un accès au T2 par Meudon était justement l'une des conditions demandées par le Cirque du Soleil et le cirque Madona Bouglione, ce qui nous a permis d'accélérer l'ouverture du pont Siebert. Nous allons inaugurer tout cela le 28 mai. Nous serons tous invités et le premier spectacle aura lieu sur l'île le 23 juin. Nous allons faire en sorte que les centres de loisirs, les activités culturelles, et notre association du cirque participent à cette activité.

Pour conclure, la délibération que je vous propose est une convention pour un an. Nous nous retrouverons donc obligatoirement l'année prochaine pour en reparler. Cela nous permettra de faire le bilan. Nous avons pris quelques précautions en la matière. Nous ne sommes pas complètement inconscients. Madame Bauche, j'espère que j'ai répondu à vos quatre questions. Je vous espère rassurée. Peut-être allez-vous changer votre vote. Je ne sais pas. Je mets en tout cas la délibération aux voix.

La délibération n°13 est approuvée à la majorité.

Vote contre du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

Abstention du groupe @lternance, de Mme Shan, M. Solère et M. Gardillou (non inscrits)

14. Dénomination de deux équipements publics .

Monsieur Pascal Fournier, Maire-Adjoint, rapporteur.

Dénomination de deux équipements publics. Le premier équipement est la nouvelle médiathèque située dans la ZAC Seguin Rives-de-Seine et qui ouvrira début 2012. Je vous rappelle que c'est une bibliothèque qui est largement axée sur les nouvelles technologies et qu'elle proposera également des collections destinées aux jeunes et aux adultes du quartier, ainsi qu'une salle d'étude pour les lycéens et les étudiants. Elle devrait être une médiathèque pilote. Je rappelle que les annexes des bibliothèques portent toutes le nom du quartier dans lequel elles se trouvent (bibliothèque Parchamp, bibliothèque Billancourt et bibliothèque Point du Jour). Aussi, le nom qui s'est naturellement imposé et que nous vous proposons à nouveau est Médiathèque du Trapèze. Ce nom a pour mérite de conserver dans la mémoire future cette dénomination particulière liée à l'histoire urbaine du site et devrait aussi pouvoir bénéficier d'une identité visuelle tout à fait pertinente et contemporaine.

Quant au second équipement, c'est la structure multi-accueil située rue Koufra, logée dans un bâtiment propriété de la Ville, auquel il convient d'attribuer un nouveau nom. Aussi, il vous est proposé dans un souci de clarté et d'en faciliter la localisation par les usagers, de se conformer au nom de la rue dans laquelle elle est située, soit « multi-accueil Koufra ».

La Commission des noms de rues et équipements qui s'est réunie le 27 avril 2011 s'est prononcée favorablement sur ces deux appellations. Précisons également que les invitations avaient été faites dans les délais, à la fois par lettre et par courriel. Il vous est proposé d'adopter ces deux noms.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a fait remarquer que la dénomination Bibliothèque du Trapèze est un nom qui ne fait pas rêver et n'appelle pas à l'imagination. Surtout pour les générations futures, le Trapèze ne sera pas forcément évocateur. Les noms qui sont donnés sont gravés dans l'histoire et doivent par conséquent faire l'objet d'une attention particulière. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

M. Baguet

Merci, Madame Sicard. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame Shan.

Mme Shan

Vous soupirez. Ce n'est pas sympathique.

M. Baguet

Nous avons déjà évoqué ce sujet lors du dernier conseil municipal. C'est pour cela. Quand je vous vois sortir vos feuilles, je m'inquiète.

Mme Shan

Je vous rassure tout de suite, je vais voter pour. Quand même, je suis déçue, parce que cette délibération énonce un principe et il y a tout de suite un contre-exemple. Souvent, on regrette que les noms des écoles et des crèches ne soient pas suffisamment parlants pour les localiser facilement. Dans les commissions, cela pose toujours des problèmes. Il a donc été choisi, depuis plusieurs années, que les noms de rues permettent d'identifier mieux les équipements publics. C'est le principe qui est adopté pour la crèche Koufra. Pour la médiathèque, cela doit être l'exception, parce qu'on a retoqué ce nom au dernier conseil municipal. Finalement, il est maintenu. Le Trapèze, ce n'est quand même pas vraiment l'histoire urbaine de la Ville. C'est une histoire qui s'inscrit dans un passé très récent. Quand même, la commission aurait pu souhaiter rattacher la médiathèque soit à l'un des axes qui la dessert, ce qui permet de la localiser. Cela fait quand même partie de l'ob-

jet de la délibération. On parle d'« un souci de clarté » et de « faciliter la localisation pour les usagers ». D'autre part, il y avait une autre possibilité éventuellement, si on n'aimait pas ce nom. Il y a juste à côté un groupe scolaire et, là aussi, il pouvait être possible d'établir une passerelle entre enseignement et culture. On aurait pu avoir ainsi une médiathèque Robert Doisneau. Je suis simplement déçue.

M. Baguet

Merci. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°15 est approuvée à l'unanimité.

15. Equipements culturels – musées municipaux et conservatoire à rayonnement régional – conventions de partenariat avec l'établissement public du musée national de la marine, l'établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie, le comité régional du tourisme d'Ile-de-France – convention de mise à disposition de locaux au bénéfice du pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt – approbation et autorisation.

Monsieur Pascal Fournier, Maire-adjoint, rapporteur.

Les quatre projets de conventions sont destinés à offrir une meilleure visibilité à nos équipements culturels. La première concerne une convention de partenariat avec l'établissement public du musée national de la marine. La seconde concerne une convention de partenariat avec l'établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie, qui fait notamment la promotion de notre grande exposition que nous venons d'ouvrir sur les sculpteurs femmes du XVIII^{ème} siècle à nos jours. La troisième convention concerne un partenariat avec le Comité régional du tourisme d'Ile-de-France. La quatrième convention concerne la mise à disposition des locaux du CRR au bénéfice du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris- Boulogne-Billancourt.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer ces différentes conventions.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Je voudrais féliciter Monsieur Fournier et les services culturels pour la grande qualité de l'exposition « Sculpture'Elles » – je vous invite franchement à aller voir cette exposition qui est une première en France. La commissaire de l'exposition Anne Rivière nous a dit que c'était une première historique en France de regrouper autant d'œuvres de sculptrices du XVIII^{ème} siècle à nos jours dans un même lieu. C'est un travail pour elle de plusieurs années et nous sommes très heureux qu'elle ait choisi Boulogne-Billancourt. Nous avons déjà une bonne partie du fonds dans notre Musée des années 30, mais il a été considérablement enrichi à l'occasion de cette exposition. Je suis persuadé qu'elle va rencontrer un grand succès. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°15 est approuvée à l'unanimité.

16. Achat de livres pour les besoins des services de la ville et des établissements scolaires – autorisation donnée au maire de signer les marchés correspondants.

Monsieur Pascal Fournier, Maire-Adjoint, rapporteur.

La fourniture de livres pour les besoins des services de la Ville notamment les bibliothèques, mais également ceux des établissements scolaires, est organisée dans le cadre d'un marché passé après procédure d'appel d'offres dont le renouvellement doit se faire en octobre 2011.

Les dépenses constatées sur les trois premières années du marché et les prévisions d'augmentation du volume d'achat du fait de l'ouverture de nouvelles structures (groupes scolaires et médiathèque du Trapèze), mettent en évidence un coût total sur la durée du marché supérieur à 1 million d'euros HT justifiant ainsi une délibération spécifique sur laquelle le conseil municipal est invité à se prononcer.

Le nouveau marché à bons de commandes sera divisé en 8 lots dont les montants minimum et maximum de commandes susceptibles d'être passés par an sont fixés comme suit.

Il est proposé en conséquence de lancer la consultation relative à l'achat de livres pour les besoins notamment des bibliothèques et des établissements scolaires par voie d'appel d'offres ouvert et d'autoriser le maire à signer les marchés correspondants.

J'ajouterais toutefois une notion supplémentaire, sur l'accès des librairies boulonnaises au marché d'achat de livres des bibliothèques. Les marchés d'acquisition de livres ont longtemps été attribués à des grosses structures. Depuis le plafonnement des remises consenties aux bibliothèques (9 %), les petites librairies locales peuvent se porter plus facilement candidates. Cependant, on constate que celles-ci hésitent encore à postuler pour plusieurs raisons :

- excès de formalisme des services juridiques, qui sécurisent au maximum les procédures et défendent l'homogénéité de la politique d'achat de la communauté,
- nombreuses attestations à fournir,
- dossiers complexes à monter, nécessitant la disponibilité du personnel de la librairie,
- coût engendré par le marché pesant sur la rentabilité de ces petites structures.

Le Ministère de la culture vient de publier un rapport sur ce sujet. Ce rapport met en avant des préconisations pour permettre aux collectivités de choisir plus facilement des librairies locales, pour alléger les formalités administratives, pour retenir des nouveaux critères, comme le développement durable par exemple. Il me paraît essentiel, parce que nos librairies souffrent et ferment régulièrement et il y en a beaucoup qui sont à la limite, qu'on puisse ouvrir ce marché aux librairies locales.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité avoir plus de précisions quant aux livres en braille dans les bibliothèques de Boulogne-Billancourt. Il a été indiqué en séance que des livres en braille sont disponibles dans les bibliothèques municipales. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé le volume du budget imputable à l'équipement de la Médiathèque du Trapèze. Il a été répondu que 500 000 euros sont inscrits au budget pour les acquisitions du fonds d'ouvrages et que ce fonds sera constitué dès 2011 à hauteur de 60 % environ par des achats sur le marché actuel. Il sera complété par des acquisitions sur le marché à venir pour 40 % environ. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur ces achats de livres ? Je souscris à la remarque de Pascal Fournier. Effectivement, il faut savoir que les lois de finances nous autorisent à accorder des exonérations – ce sera moins le cas maintenant – de taxes professionnelles notamment aux marchands de journaux sur le plan local. Nous avons toujours appliqué cette mesure à Boulogne-Billancourt au taux maximum. Si nous pouvons défendre notre tissu local de libraires et de marchands de journaux, faisons le dans la mesure des possibilités et du respect de la réglementation, mais je suis d'accord avec les remarques formulées par Monsieur Fournier. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°16 est approuvée à l'unanimité.

17. Communication Mécénat Yoplait.

Madame Isaure de Beauval, Conseillère Municipale déléguée, rapporteur.

Mes chers collègues,

Depuis 2008, la Ville s'est engagée dans une stratégie dynamique de recherche de mécènes pour soutenir différentes actions dans de nombreux domaines d'activité de la Ville qu'ils soient culturel, sportif, social ou encore à visée éducative... L'opportunité est donc donnée aux entreprises de participer à un projet d'intérêt général tout en bénéficiant du système fiscal très avantageux mis en place par la loi Mécénat de 2003. Ce geste permet également au partenaire privé de mener des actions de communication vis-à-vis de leurs clients, collaborateurs et partenaires. C'est le choix qu'ont fait La Fondation Aéroports de Paris, Neuflyze OBC et Yoplait en apportant leur généreux concours à des projets culturels portés par la Ville et nous les en remercions, de nouveau, très chaleureusement.

En 2010, Yoplait avait contribué financièrement à hauteur de 50 000 € à la création de l'Espace 2030, lieu dédié à l'art contemporain en résonance au projet de développement novateur du Musée des années Trente (M-A30) et destiné à l'ouverture de ses collections artistiques à de nouveaux publics. C'est avec un plaisir non dissimulé que je vous fais part de la décision de Yoplait de s'engager pour la deuxième année consécutive auprès de la Ville de Boulogne-Billancourt. Poursuivant sa politique d'aide à la créativité en tant que socle de futures innovations, la société effectuera un don de 60 000 euros en direction de l'Espace 2030 et plus spécifiquement pour la très belle exposition Sculpture'Elles qui se tiendra, cette année, de mai à octobre. Je n'en dirai pas plus, parce que Pascal l'a très bien évoquée. J'adresse donc nos vifs remerciements à la société boulonnaise Yoplait pour son nouveau geste en faveur de la vie culturelle boulonnaise. C'est une communication, parce que cela ne passe pas en délibération, mais c'est un avenant. On trouvait que c'était bien de féliciter et de remercier Yoplait. L'ouverture au mécénat, initiée par la Ville de Boulogne-Billancourt est pleinement engagée et je reviendrai vers vous prochainement pour vous faire part de futurs partenariats dans ce domaine.

M. Baguet

Merci Madame de Beauval. Ce n'était pas une délibération, mais un avenant à la convention. Donc nous n'avons pas besoin de revoter au conseil municipal. C'est une bonne nouvelle. Merci pour ce travail, chère Isaure. Y a-t-il des demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Nous félicitons tous Yoplait.

18. Adhésion du département de l'Essonne au Sipperec au titre de la compétence « Développement des Energies renouvelables » et à la transformation du Sipperec en syndicat mixte

ouvert – modification des statuts du syndicat.

Monsieur Mathieu Barbot, Conseiller municipal délégué, rapporteur.

Je suis heureux de présenter cette délibération, qui sera également ma dernière délibération dans cette majorité, puisque je démissionnerai du groupe "Majorité Rassemblée" dès demain. Mes chers collègues, le département de l'Essonne a demandé son adhésion au SIPPAREC au titre de la compétence "Développement des énergies renouvelables".

Le comité syndical du SIPPAREC a délibéré pour approuver à l'unanimité cette adhésion. Il convient maintenant que chaque commune et EPCI adhérent se prononce. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion du département de l'Essonne au SIPPAREC, la nouvelle configuration SIPPAREC en résultant en tant que syndicat mixte ouvert, et la modification des statuts du SIPPAREC.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur l'adhésion de l'Essonne au SIPPAREC ? Non, il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n°18 est approuvée à l'unanimité.

M. Baguet

Je vous donne rendez-vous au prochain conseil municipal le 16 juin. Je vous remercie.

M. Fourcade

Monsieur Baguet, nos assemblées nous ont prévenu qu'il faudrait élire les délégués supplémentaires pour les élections sénatoriales le 17 juin. Est-ce que nous pouvons le faire le 16 juin ?

M. Baguet

Non, parce que la date est nationale. Elle a été arrêtée en Conseil des ministres. Je vais demander au Préfet, mais cela m'étonnerait. Je vais demander au Préfet. Si nous pouvons tout faire le 16, cela serait mieux effectivement.

M. Fourcade

Ce serait mieux quand même. Merci.

Fin de séance : 21h30.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00